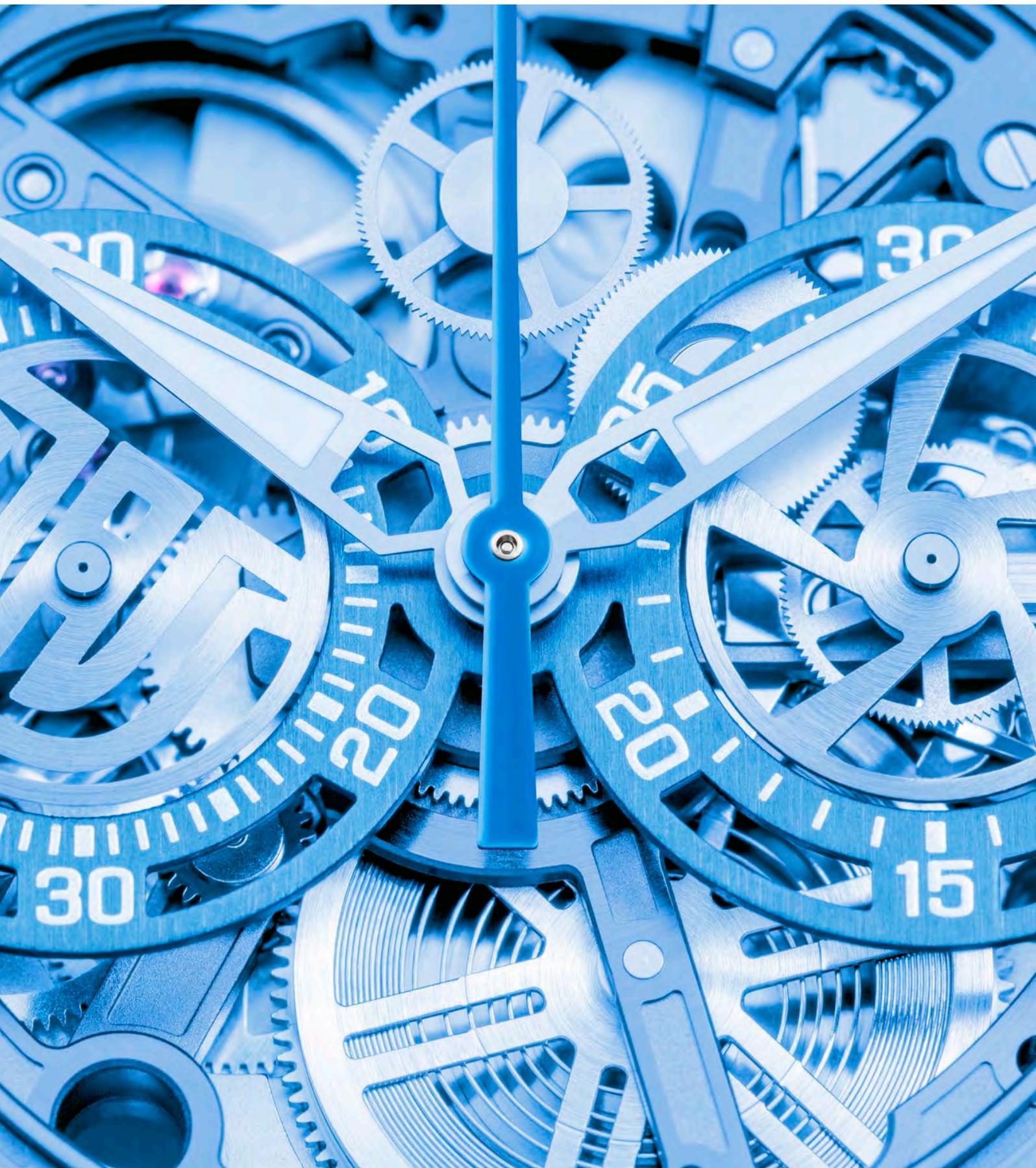




Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités 2017



Rapport d'activités 2017





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2018

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Swiss made – Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée	8
Engagement sur tous les fronts – Pour des conditions cadre favorables	9
Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie – Réunion bisannuelle	12
Swiss made - Lutte continue contre les abus	14
Panorama de l'activité 2017	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	24
Lutte contre les contrefaçons	28
Normalisation	36
Prestations juridiques, économiques et commerciales	37
Relations avec les autorités et les milieux économiques	38
Les centres à l'étranger	40
L'horlogerie suisse en 2017	42
Statistiques horlogères	44
Structure de la FH en 2017	48
La FH en 2017	50
L'Assemblée générale	51
Le Conseil	52
Le Bureau et les Commissions	53
Les Divisions et les Services	54
Le réseau des partenaires	55





Le mot

du Président



Fin 2016, nous annonçons une stabilisation de nos exportations pour 2017. Ce scénario s'est réalisé, plus vite et même plus fort que prévu. La croissance est revenue avec un taux de 2,7%, pour un montant d'exportations horlogères de CHF 19,9 milliards. Certes, cette évolution n'avait pas encore profité à tout le monde, en particulier aux sous-traitants, et les situations peuvent être

très différentes parmi les entreprises suisses. Néanmoins ces développements nous incitaient à un optimisme prudent en début 2018 et nous estimons que cette tendance positive va se poursuivre.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du label Swiss made révisé. Dans l'ensemble, les travaux d'adaptation se sont relativement bien passés. Cependant, cette révision suscite encore des critiques: certaines entreprises estiment qu'elle est trop contraignante et d'autres pas assez. La marge de manœuvre était de toute façon étroite entre les avis divergents au sein de la branche, les règles de l'OMC et les accords de libre-échange. Il n'était pas possible de faire plus et il n'aurait pas été crédible de faire moins. Les travaux ont porté aussi sur l'interprétation du texte pour procéder au calcul du taux de 60%, ainsi que sur la publication des matières insuffisamment disponibles en Suisse. Concernant les abus en matière de Swiss made, la FH est déjà très active. Cependant, elle va encore renforcer sa mission de contrôle, surtout lorsque la mesure transitoire sera échuë à fin 2018. Dans le cadre de la lutte contre les contrefaçons, la FH a fait saisir près de deux millions de copies de montres suisses dans le monde; ce sont autant de produits abusant du Swiss made qui ont été retirés de la circulation.

L'exercice sous revue a également été le théâtre du congrès ISO à Hong Kong au début septembre. Les normes ISO jouent un rôle de prévisibilité et d'uniformisation bienvenu. D'une part, elles facilitent la tâche des entreprises en offrant des bases reconnues. D'autre part, elles contribuent à une harmonisation des règles techniques au niveau mondial, contribuant ainsi au libre-échange.

La surveillance des législations et l'amélioration des conditions cadre dans le monde, comme les accords de libre-échange, restent des priorités pour la FH. En outre, des nouvelles règles apparaissent très régulièrement et il convient de les analyser pour en mesurer l'impact potentiel sur notre branche. L'année 2017 n'a pas failli à la tradition: marquage des métaux précieux en Russie, nouvelle certification en Corée du Sud, élimination des déchets électriques aux Emirats arabes unis, introduction de la GST en Inde, attestations exigées en Egypte.

Vous découvrirez toutes ces informations, et bien d'autres encore, en parcourant ce rapport annuel 2017. Il témoigne de la riche activité déployée par la FH au profit de ses membres et de la branche toute entière. L'objectif reste de favoriser le développement de notre industrie en Suisse et dans le monde pour que l'industrie horlogère suisse poursuive la course en tête.

Jean-Daniel Pasche





Les faits

marquants

Le début de l'année 2017 a vu l'aboutissement d'un important dossier ayant occupé la FH durant plus de dix ans, à savoir l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le Swiss made. Cette révision garantit aujourd'hui au consommateur une plus-value suisse de minimum 60% pour la tête de montre. Qui dit nouveau Swiss made, dit renforcement de la lutte anticontrefaçon et du soutien apporté aux différents organismes, autorités et états luttant contre ce fléau. En 2017, la FH a redoublé ses efforts en la matière, et ce sur de nombreux fronts. Parallèlement, la Suisse et la Chine ont entamé les discussions en vue d'une révision de l'accord de libre-échange signé en 2014. La FH a participé à ces travaux qui portent en priorité sur la renégociation des droits de douane. Finalement, le congrès bisannuel ISO/TC 114 a également marqué 2017. Cette réunion de sept délégations nationales a permis de faire avancer significativement plusieurs projets relatifs à la normalisation horlogère.



Swiss made

Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée

Un célèbre dicton allemand dit que «les bonnes choses demandent du temps». Ceci est particulièrement vrai quand on parle de la législation Swissness, dont les origines remontent à 2006. Cette année-là, le parlement suisse a adopté les deux postulats Fetz et Hutter qui chargeaient le Conseil fédéral d'examiner des mesures législatives pouvant être prises afin de renforcer et mieux protéger l'indication de provenance «Suisse». Le 2 septembre 2015, après de longs débats au sein des différentes commissions des deux chambres et d'âpres combats politiques, le Conseil fédéral a finalement adopté le paquet législatif et fixé l'entrée en vigueur de ce dernier au 1^{er} janvier 2017. En parallèle, il a ouvert la procédure de consultation relative au projet d'ordonnance Swiss made pour les montres. Après le rejet d'une motion par le Conseil national et le retrait d'une autre par son propre auteur, la nouvelle législation Swissness, y compris l'ordonnance Swiss made pour les garde-temps, est entrée en vigueur début 2017 et n'est actuellement plus menacée ni contestée politiquement.

Swissness prend en compte le fait que la plupart des produits helvétiques bénéficient d'une excellente réputation dans le monde entier et peuvent ainsi se vendre plus cher que des produits comparables fabriqués à l'étranger ou de provenance inconnue. D'après des études scientifiques, cette plus-value helvétique peut représenter en moyenne 20% et jusqu'à 50% pour des produits de luxe (dans certains pays, les consommateurs sont même prêts à payer un supplément de 100% pour une véritable montre suisse!). Swissness a également amené une clarté indispensable par rapport aux exigences légales en fixant, pour les produits industriels, un taux unique minimum de 60% du coût de revient qui doivent être générés en Suisse. Ce dernier se compose des frais de recherche et de développement, des dépenses liées aux matières et des coûts de fabrication, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses intervenant directement dans la fabrication du produit, tout en excluant les produits naturels et les matières premières non disponibles en Suisse. Les coûts qui ne sont pas directement rattachés à la fabrication du produit, comme par exemple les frais de commercialisation et de distribution, sont également exclus.

D'un point de vue horloger, le renforcement est palpable, sachant que l'ancienne ordonnance Swiss made pour les montres - datant de 1971 et révisée en 1995 - ne fixait aucun critère de valeur pour le produit terminé. A cet égard, elle revendiquait tout simplement l'utilisation d'un mouvement de fabrication suisse pour 50% au moins de la valeur de toutes les pièces constitutives, mais sans le coût d'assemblage. La situation de l'habillage n'était alors pas prise en compte. En revendiquant un taux de 60% du coût de revient pour l'ensemble de la tête de



montre, l'ordonnance révisée garantit maintenant au consommateur une plus-value suisse claire. A partir du 1^{er} janvier 2019, le développement technique et le prototypage du garde-temps et de son mouvement devront également être réalisés en Suisse. Ces nouveaux critères complètent ainsi ceux déjà connus sous l'ancien droit, à savoir l'emboîtement du mouvement en Suisse et le contrôle final de la montre sur sol helvétique.

Afin de soutenir ses membres et les autres acteurs de l'horlogerie suisse dans l'application et l'interprétation des règles, la FH a publié un guide Swissness. Ce dernier permet notamment de mieux comprendre les détails des règles de calcul du coût de revient qui ont été introduites avec la nouvelle législation. Par ailleurs, la FH a été fortement sollicitée par ses membres et les acteurs du monde horloger pour donner des renseignements sur Swissness. Ses juristes ont répondu à des centaines de courriels et organisé plusieurs dizaines de séances afin de soutenir l'industrie dans la mise en œuvre des règles. En parallèle, la FH a également commencé à établir des avis sur des questions d'interprétation laissées ouvertes par les textes légaux. Ces interrogations concernent par exemple la définition de la boîte de montre suisse ou encore la possibilité d'exclusion des matières non disponibles en Suisse et indispensables à la conception du produit. Ces dernières sont maintenant centralisées dans une liste de branche constituée par la FH et disponible pour tous sur son site web. La gestion proactive de cette liste apporte une vision claire aux entreprises quant à la possibilité d'exclure les coûts de certaines matières.

En 2017, la FH a tout mis en œuvre pour assurer une transition sans faille vers les nouvelles règles et pour soutenir l'industrie horlogère suisse dans l'application correcte de celles-ci. L'objectif ultime consiste toujours en la conservation de l'excellence du label Swiss made pour les montres aux yeux des consommateurs du monde entier.

Engagement sur tous les fronts

Pour des conditions cadre favorables

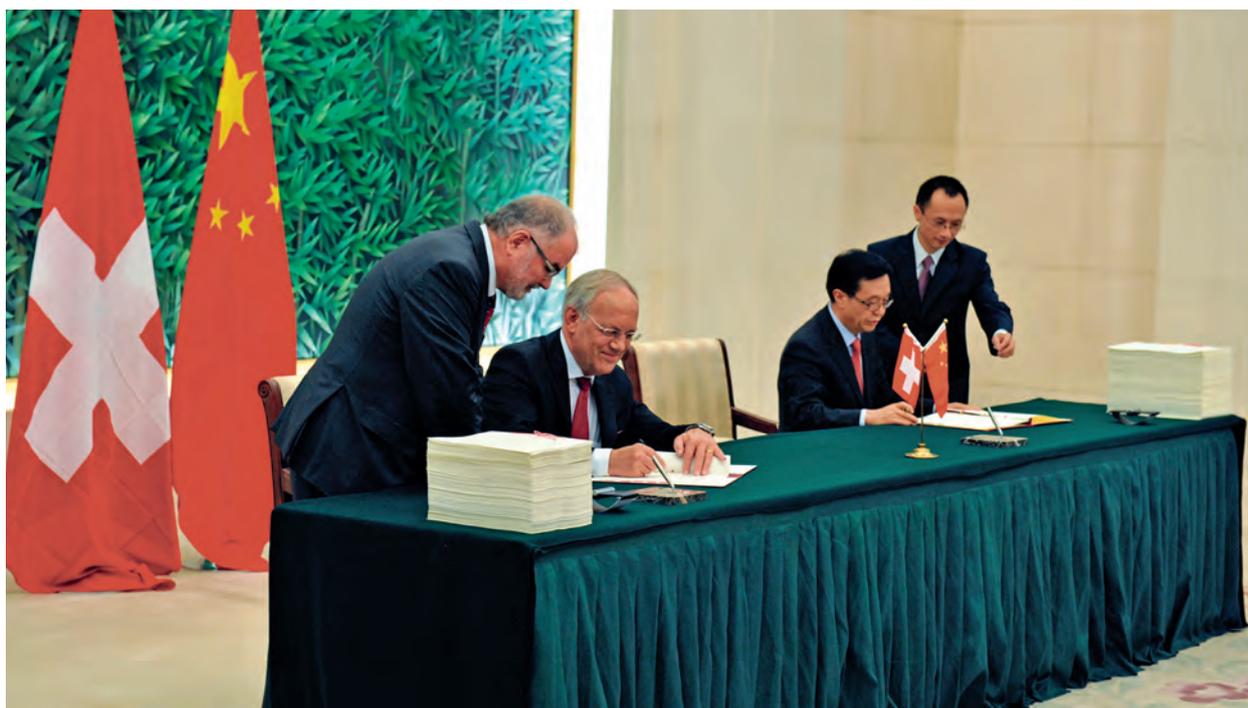
Révision de l'accord de libre-échange Suisse - Chine

Comme le prévoit la clause évolutive de l'accord de libre-échange entré en vigueur en 2014, des discussions bilatérales ont été engagées en vue d'une révision de l'accord en question. Ce fut d'abord le cas au mois de mai, à l'occasion d'une réunion d'experts conviée à Berne et à laquelle participait une importante délégation du ministère chinois du commerce, puis d'une mission en Chine de la secrétaire d'Etat à l'économie, Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch.

La priorité portant sur la renégociation des droits de douane, la FH a fait valoir la nécessité d'un démantèlement tarifaire maximum, et plus spécifiquement en ce qui concerne les produits horlogers ne bénéficiant aujourd'hui que d'une réduction partielle dans le cadre des abaissements initialement prévus. Sont ici concernés en priorité certains types de montres (six positions tarifaires) ainsi que différents composants (trois positions). Pour rappel, le plan initial de démantèlement tarifaire s'étend jusqu'en 2023.

Force est en effet de constater que, jusqu'ici, la réduction des droits de douane à l'importation en Chine n'a, à elle seule, pas eu d'impact particulièrement significatif sur les courants d'affaires. D'un autre côté, le traitement préférentiel des marchandises à leur entrée en Chine a souvent provoqué l'allongement des procédures de dédouanement, ce qui a amené un certain nombre d'exportateurs à renoncer volontairement à ce traitement. D'autres dispositions relativement contraignantes, en lien avec le transport des marchandises, ont également été mises en évidence.

Les requêtes de la FH se fondent sur l'objectif d'une libéralisation la plus large possible de l'accès au marché pour les produits horlogers, sachant a fortiori que cette libéralisation va de pair avec la politique de développement de la consommation domestique engagée voici deux ans par le gouvernement chinois. Elles visent par ailleurs à assurer la proximité et la qualité du service après-vente de plus en plus sollicité en raison du volume grandissant de produits en circulation sur le marché.



Johann Schneider-Ammann et Gao Hucheng (assis) lors de la signature de l'accord de libre-échange en 2013



A noter qu'en matière de transport, les autorités chinoises ont renoncé, en fin d'année, à la présentation du *Non-Manipulation Certificate* requis jusqu'ici dans le cas de marchandises en transit vers un aéroport situé dans l'Union européenne et expédiées ensuite par avion à destination de la Chine. Même si cette exigence ne concernait que peu les envois de produits horlogers, elle restait malgré tout problématique, dans la mesure où certains pays européens n'émettaient pas le certificat en question pour des marchandises couvertes par des accords auxquels ils ne sont pas parties.

Protection du consommateur et de l'environnement

Depuis plusieurs années, le nombre de dossiers dans le domaine des substances dangereuses est en constante augmentation. Ce fait est dû à une prise de conscience au sein des différents états qui souhaitent renforcer la protection du consommateur et de l'environnement. La montre, en tant que produit électronique ou mécanique, n'échappe pas à cette règle. Il y a quelques années déjà, la FH a réagi à cette tendance et créé une commission sur la veille législative, dotée notamment d'experts techniques qui complètent le savoir-faire des juristes de la FH.

En 2017, cette commission s'est penchée sur le règlement 836/2012 REACH qui interdit la mise sur le marché ou l'utilisation d'articles de bijouterie si la concentration en plomb des parties individuelles est égale ou supérieure à 0,05% en poids. Même si les montres-bracelets sont concernées par cette interdiction, une exemption légale existe cependant pour les composants internes des montres inaccessibles aux consommateurs (composants du mouvement). En 2017, l'Agence européenne des produits chimiques a mené une consultation visant à réévaluer cette restriction du plomb et les exemptions y relatives à la lumière des nouvelles données scientifiques, notamment quant à la disponibilité de produits de remplacement et à la migration du plomb. La FH a adressé une prise de position aux autorités communautaires afin de défendre l'exemption horlogère en invoquant, d'une part, qu'il n'existe aucun risque d'exposition pour les consommateurs et, d'autre part, que des matériaux de substitution pouvant garantir la même qualité de finition n'étaient pas disponibles sur le marché. Il est d'une grande importance de pouvoir défendre cette exemption afin que l'industrie horlogère puisse continuer à s'approvisionner en composants. Une réaction de l'Agence européenne des produits chimiques est attendue pour début 2018.

De nombreux autres projets législatifs ont également été suivis, dont un mérite une mention particulière. En 2017, les autorités des Emirats arabes unis ont décidé d'introduire une nouvelle législation RoHS applicable, entre autres, aux montres à quartz. Pendant qu'en substance la législation est en grande partie inspirée par les législations homologues de l'Union européenne et suisse et fixe les mêmes valeurs limites pour les mêmes substances, l'aspect problématique se situe au niveau d'une procédure de certification unique en son genre et extrêmement compliquée, voire impossible à gérer pour les entreprises. Ces dernières devraient soit accepter des audits en leur sein, soit soumettre des analyses pour les composants dits «critiques» des produits. Au vu des incohérences et des mesures irréalistes requises par les autorités émiraties, l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon agissent au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de convaincre les Emirats arabes unis d'adopter un régime plus souple. Sur demande de la FH, la Suisse s'est associée à ces démarches et le Secrétariat d'Etat à l'économie suit le dossier avec le soutien de l'ambassade de Suisse sur place.

Pas de nouveau marquage en Russie!

Alertée durant l'été, la FH est intervenue dans le cadre d'un projet de réglementation du ministère russe des finances visant l'identification individuelle de chaque produit de la bijouterie et, par voie de conséquence, de chaque montre en métaux précieux mise en vente sur le marché.

Sur le fond, ce projet, qui concerne autant les produits domestiques que ceux importés, s'inspire de la réglementation s'appliquant aux articles issus de fourrures commercialisées au sein de l'Union douanière RuBeKa (Russie, Biélorussie, Kazakhstan). Il est basé sur un marquage individuel unique et obligatoire par gravage au laser sur chaque produit (QR Code), et a pour but de permettre notamment une meilleure traçabilité.

Les arguments plaidant en faveur d'une exemption des montres sont nombreux: législation existante (par exemple: signe d'identification du producteur en vigueur en Suisse), application des règles de l'OMC en matière d'obstacles au commerce, surcharge administrative, contraintes techniques et juridiques. Surtout, la FH a fait valoir les dispositions de la convention bilatérale sur la reconnaissance réciproque des poinçons officiels sur les montres en métaux précieux entrée en vigueur en 2013. En l'espèce, cette convention précise le renoncement, par les parties, de tout contrôle, analyse ou poinçonnement supplémentaire des montres entrant dans son champ d'application.

Les démarches entreprises avec l'appui de l'administration fédérale ont permis de franchir une première étape à l'automne, dans la mesure où des représentants du contrôle des métaux précieux russe ont fourni une confirmation orale selon laquelle les montres suisses en métaux précieux seront effectivement exclues du champ d'application de la réglementation en préparation. Il s'agirait, en l'occurrence, de la seule exception prévue. Le conditionnel reste en effet de mise tant et aussi longtemps que les textes législatifs ne sont pas disponibles. La FH suit évidemment l'affaire avec toute l'attention qu'elle mérite.



Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie

Réunion bisannuelle

C'est dans l'impressionnant cadre du Convention Center de Hong Kong qu'a eu lieu le 23^{ème} congrès international de normalisation ISO/TC 114 - Horlogerie, organisé par la délégation de cette région administrative spéciale de la République populaire de Chine.

Le message de bienvenue du président Silvano Freti était basé sur l'art de la négociation. Les quatre piliers (séparer les personnes du problème, se concentrer sur les intérêts, inventer des options, utiliser des critères objectifs) ont parfaitement été appliqués pour que cette rencontre biennale permette aux experts de sept délégations (Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Japon, Royaume-Uni et Suisse) de faire avancer significativement plusieurs projets de norme, le tout dans un état d'esprit positif, consensuel et collaboratif.

L'étanchéité a été mise à l'honneur puisque non seulement la révision de la norme *ISO 6425 - Montres de plongée* a été largement débattue et quasi finalisée, mais il a également été question de la norme *ISO 22810 - Montres étanches*. En effet,

la décision de créer un groupe de travail a été prise, sans lancer de projet de révision, mais avec le mandat d'étudier l'opportunité d'améliorer cette norme, notamment en ce qui concerne le test principal qui doit permettre de déterminer si de l'eau est entrée dans la montre ou non.

Les piles et les batteries, y compris celles destinées aux montres, sont traitées dans le cadre d'un comité technique (IEC/TC 35) qui n'est pas sous la responsabilité du comité Horlogerie. Cependant, des relations privilégiées permettent d'influencer les normes correspondantes en fonction des attentes de l'industrie horlogère. Ainsi, plusieurs résolutions sur les exigences en termes de dimensions et tolérances des piles boutons, des piles au lithium ou encore au sujet des micropiles rechargeables ont été prises à Hong Kong.

La norme relative au magnétisme est en révision depuis début 2016, sous la responsabilité de la délégation japonaise qui souhaite limiter les valeurs de résistance aux champs magnétiques en deux catégories seulement, ce qui n'est pas la



Participants au congrès ISO/TC 114



Silvano Freti

volonté des autres experts, notamment suisses. Les discussions et les travaux se poursuivront encore durant une à deux années afin de finaliser la révision de la norme *ISO 764 - Montres résistant au magnétisme*.

Au sujet des montres en matériaux durs, le projet de norme basé sur la spécification technique mise en application en septembre 2015 s'est poursuivi et les travaux arrivent à leur terme. La nouvelle norme *ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs - Exigences générales et méthodes d'essais* devrait être publiée dans le courant de l'année 2018.

A l'instar de la Suisse, le comité ISO/TC 114/SC 13 (verres de montres) a décidé de réaliser une norme concernant les traitements antireflets sur les verres de montre (ISO 14368-4). La délégation chinoise est très active dans ce domaine et peut s'appuyer sur une étroite collaboration avec les experts qui ont participé à l'élaboration de la norme suisse. Ce projet international nécessite encore plusieurs travaux et ne devrait pas être finalisé avant 2019.

La Chine, responsable du sous-comité technique relatif aux pendules et pendulettes, a présenté un nouveau projet de norme sur le thème des pendulettes radiopilotées. Un groupe de travail a ainsi été créé afin de se pencher sur cette thématique.

Notons finalement que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, évitant ainsi d'éventuelles discussions ou négociations ultérieures. D'une manière générale, les travaux avancent à satisfaction.



Swiss made

Lutte continue contre les abus

L'entrée en vigueur de Swissness et de l'ordonnance révisée réglant l'utilisation du nom Suisse pour les montres au 1^{er} janvier 2017 s'est faite dans la continuité d'une lutte que la FH mène déjà depuis de nombreuses années contre les produits horlogers arborant de fausses indications de provenance suisse. Un nouveau critère de taille a toutefois été ajouté: un garde-temps portant une indication suisse doit être de fabrication helvétique pour au moins 60% de son coût de revient. Prouver une utilisation licite du précieux label devient donc bien plus compliqué pour les entreprises n'ayant que peu, voire aucun lien avec notre pays, mais qui en utilisent pourtant les références sur leurs produits. Néanmoins, de nombreux obstacles demeurent. Loin de se démobiliser, la FH utilise tous les moyens judiciaires et extra-judiciaires à disposition pour tenter de faire plier les entreprises peu scrupuleuses abusant du Swiss made. Bref aperçu.

Soutien aux autorités locales

En avril 2017, le Bureau municipal de l'industrie et du commerce de la ville de Penglai, en Chine, a contacté l'ambassade de Suisse afin de lui faire part de ses doutes sur l'origine réelle de certains garde-temps portant des indications helvétiques et vendus dans leur région. Face à cette requête, l'ambassade de Suisse s'est naturellement tournée vers la FH pour éclaircir la situation. Les marques en question n'étaient pas inconnues en la matière. Afin de démontrer l'infraction prouvée à l'appui, des achats tests ainsi que des analyses techniques desdits produits ont été effectués sur mandat des autorités chinoises. Sur les cinq marques analysées, quatre se sont révélées clairement non conformes car leurs montres renfermaient des mouvements étrangers, n'avaient pas été assemblées en Suisse et n'avaient bien évidemment pas été contrôlées par le fabricant sur notre territoire.

Fortes de ces constatations, les autorités de Penglai ont décidé de se rendre auprès de plusieurs revendeurs de ces produits pour y confisquer simplement les pièces faisant fallacieusement usage du Swiss made. Ce sont ainsi près de 396 montres représentant une valeur marchande de plus de 100'000 francs qui ont été séquestrées. Le dossier, en mains des autorités locales, suit toujours son cours. Cette affaire démontre que les gouvernements, y compris chinois, sont de plus en plus soucieux de garantir un environnement sûr aux consommateurs de leur région et une concurrence loyale entre les différents acteurs du marché.

Information des consommateurs

La rédaction du «Legal Daily», journal d'Etat chinois, a été alertée par un consommateur désabusé ayant trouvé des montres douteuses sur une plateforme d'e-commerce chinoise. Portant bien en évidence le label Swiss made, ces garde-temps étaient en réalité de purs produits asiatiques, sans aucun lien avec la Suisse. Sans plus attendre, tout en menant parallèlement leur propre enquête, les journalistes du quotidien chinois ont contacté la FH pour en savoir plus sur l'utilisation du Swiss made. En tout, sur les quatorze marques de montres suggérées par les journalistes, onze ont été épinglées par la FH comme étant non conformes au regard des dispositions du Swiss made. Ces informations ont ensuite été relayées dans leur article intitulé «New Way for Free Rider» paru en mars 2017. Cette enquête journalistique approfondie a non seulement cloué au pilori certaines marques, mais a aussi mis à jour de nombreuses dispositions légales chinoises interdisant aux vendeurs de faire de la fausse publicité et de mentir sur l'origine des marchandises qu'ils proposent. Les consommateurs chinois trompés, de plus en plus conscients de leurs droits, peuvent réclamer de lourds dommages et intérêts. Quant aux marchands, ils risquent de fortes amendes. L'article a aussi souligné la responsabilité des plateformes de vente en ligne qui maintiendraient des offres qu'elles sauraient frauduleuses. Particulièrement intéressant pour la FH, cet angle d'attaque permettra peut-être à terme de couper à la source la vente de ce type de produits.

Actions en collaboration avec les douanes suisses

Les coupes budgétaires induites par le programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération ont eu raison de la collaboration que la FH entretenait depuis de très longues années avec le Bureau central de contrôle des métaux précieux à Berne en matière de Swiss made. L'article 22a de la loi sur le contrôle des métaux précieux permettait à cet office de bloquer en douane les montres suspectées d'abus d'indications géographiques suisses. Cette solution offrait une marge de manœuvre importante pour régler les saisies à l'amiable, aucun délai n'étant prescrit pour détenir temporairement la marchandise. A partir de 2018, la lutte contre les infractions au Swiss made en douane ne pourra continuer qu'au travers d'une demande d'intervention classique déposée auprès des douanes suisses, une procédure bien moins

flexible. Néanmoins, la FH se prépare activement à ce changement et redoublera d'efforts afin d'assurer des contrôles douaniers aussi efficaces que par le passé.

Opposition à l'enregistrement de nouvelles marques

Avant que de nouveaux produits horlogers ne soient mis sur le marché, les marques qui leur sont associées sont souvent déposées à travers le monde. Or, il arrive parfois que la marque contienne elle-même une référence à la Suisse, telle que Swiss Navy, Swiss Mir ou encore Royal Swiss. La FH surveille donc quotidiennement et à l'échelle mondiale tous les dépôts de marques concernant les produits horlogers. Dès que l'une d'elles est identifiée comme pouvant poser problème, la FH entreprend des démarches consistant à demander au déposant de retirer ou modifier sa marque. Elle peut également être amenée à entamer une procédure d'opposition ou formuler des observations auprès des offices compétents.

Pour ce faire, la FH s'appuie non seulement sur les réglementations nationales protégeant les indications géographiques et les consommateurs contre la tromperie, mais aussi sur ses marques de certification Swiss et Swiss made déposées à Hong Kong et aux Etats-Unis. Une victoire importante en appel a d'ailleurs été gagnée devant la *High Court of Justice* de Hong Kong en 2017 grâce à la marque de certification Swiss. Celle-ci a permis d'éviter l'enregistrement de la marque horlogère Swissbernard, de toute évidence vouée à tromper les consommateurs quant à l'origine réelle des produits. L'an dernier, les démarches de la FH ont globalement abouti au refus de 23 autres marques similaires, abusant d'indications helvétiques. Ce premier rempart limite ainsi l'arrivée de produits horlogers abusant du Swiss made sur le marché.





Panorama de

l'activité 2017

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadre de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2017.



Amélioration des conditions cadre

A l'instar des actions mentionnées dans la rubrique «Faits marquants», la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche. Elle est intervenue sur de nombreux marchés, que ce soit dans le cadre de négociations pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange et la révision d'accords existants, à l'occasion de missions officielles (visites d'Etat, commissions mixtes bilatérales), ou encore suite aux requêtes émanant de membres.

Une vingtaine de marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions, parmi lesquels on peut citer l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, la Corée du Sud, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, Israël, la Palestine, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni ou la Russie.

Conditions d'accès au marché, organisation de la distribution, protection des droits de propriété intellectuelle, voire importations temporaires, ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent quelques exemples des démarches entreprises en cours d'année.

Swissness - Motion Grossen

En 2016, donc avant que la législation Swissness n'entre en vigueur, le conseiller national Jürg Grossen (Parti vert-libéral, canton de Berne) avait déposé une motion demandant que dans le domaine de la production industrielle, les exigences minimales pour l'usage de la marque «Suisse» soient abaissées de 60% à 50%. La FH s'est mobilisée très activement au Conseil national contre cette motion en invoquant les arguments suivants:

- Il est grand temps de mettre un point final à toutes les procédures parlementaires concernant Swissness et d'acquiescer des expériences avec la loi révisée. Si les lois votées ne sont plus acceptées en Suisse, en fin de compte la sécurité du droit est remise en question.
- Avec la motion, les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 seraient déjà remises en question. Il s'agit là d'un va-et-vient inopportun et dangereux: le Conseil fédéral a rejeté la motion et souligné qu'une approbation de cette dernière serait en contradiction avec la sécurité du droit, des investissements et de leur planification dans notre pays.
- Les entreprises ont déjà adapté leurs processus de production et leur présence sur le marché à la loi révisée. Elles ont en outre effectué ou planifié des investissements

en conséquence. Ces sociétés seraient donc punies par une nouvelle modification des conditions cadre. Des décisions prises en matière d'investissement seraient privées de leur justification. C'est intolérable!

- La motion entraînerait un affaiblissement de Swissness par rapport à la pratique actuelle. En effet, dans la loi révisée, le calcul de la part helvétique dans la conception du produit est formulé de façon plus flexible. Il est possible d'imputer les coûts de recherche et de développement, alors que le coût des matières qui ne sont pas disponibles en Suisse peut être exclu.

Finalement, Jürg Grossen a retiré sa motion début septembre 2017 mettant ainsi fin à la procédure parlementaire relative à la nouvelle réglementation Swissness.

Protection des animaux - Motion Aebischer

Le 10 septembre 2015, le conseiller national Matthias Aebischer (Parti socialiste, canton de Berne) avait déposé une motion pour interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Cette motion visait surtout les produits alimentaires comme le foie gras et les cuisses de grenouille, mais elle pouvait aussi toucher les bracelets en cuir.

Avec l'appui d'autres organisations économiques, comme economiesuisse, Swiss Textiles, GastroSuisse, l'Association suisse des cosmétiques et celle des boulangers-confiseurs, la FH s'est engagée contre cette motion. Pour les opposants, il est évident que les méthodes de production cruelles envers les animaux doivent être rejetées. Cependant, étant donné l'étroitesse du marché suisse par rapport à une chaîne de création de valeur globale, il est nécessaire de déterminer des procédures au niveau international. Si la Suisse venait à édicter une disposition très générale, notre pays devrait s'assurer que la conception suisse concernant la protection des animaux soit respectée dans le monde entier. Ce n'est pas réaliste:

- Le Conseil fédéral a relevé avec raison qu'il n'est guère possible, étant donné le large spectre des produits importés, de vérifier toujours et partout sous quelles conditions un produit de provenance animale a été obtenu à l'étranger. Des composants semi-finis d'origine animale sont souvent intégrés dans des produits terminés. La Suisse devrait établir une liste très imposante de méthodes de production considérées comme infligeant de mauvais

traitements envers les animaux et mener ensuite des contrôles sur place, à l'étranger. Les chances de succès sont plus grandes en abordant ce thème de manière coordonnée au niveau international.

- Une interdiction générale d'importer, telle que la propose la motion, n'est guère compatible avec le droit international. Cette interdiction contredit les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (OMC) et peut en outre entrer en conflit avec les accords bilatéraux avec l'Union européenne relatifs aux échanges de produits agricoles. Il y a un risque que des partenaires économiques importants prennent des mesures de rétorsion. En tant que pays exportateur, la Suisse n'y trouverait donc aucun intérêt.
- La loi sur la protection des animaux octroie la compétence au Conseil fédéral d'interdire l'importation d'animaux ou de produits provenant de ces derniers au motif de la conservation des espèces. Si l'interdiction d'importation devait s'appliquer, les risques de conflits avec l'OMC augmenteraient très probablement. Et face à l'OMC, la Suisse devrait pouvoir démontrer qu'il n'existe pas de mesures moins sévères pour atteindre l'objectif fixé. Sinon elle n'aurait que de mauvaises cartes à jouer dans le cadre d'un panel. La probabilité qu'une interdiction générale d'importer viole les règles de l'OMC est très grande.
- Au lieu de prononcer une interdiction d'importer, il conviendrait de tabler sur la responsabilité des producteurs et l'attention des consommateurs. Ces derniers peuvent être encore mieux informés sur la provenance des produits et les processus de fabrication par le biais des prescriptions et des possibilités existantes en matière de déclaration.

Contre toute attente, la motion a été acceptée par le Conseil national durant la session d'été 2017. La FH et ses alliés ont donc porté le combat devant le Conseil des Etats. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture dudit conseil a clairement rejeté la motion le 13 octobre 2017. Le plénum du Conseil des Etats, suivant les recommandations de sa commission, l'a par la suite définitivement enterrée le 29 novembre 2017. Il convient toutefois de relever qu'il existe encore une motion pendante au Conseil national. Lancée par la Conseillère nationale Martina Munz (Parti socialiste, canton de Schaffhouse), cette proposition concerne les peaux de reptiles et devrait être traitée en 2018.

Argentine et Pérou

Du 17 au 22 avril 2017, le président de la FH s'est joint à la visite présidentielle de Doris Leuthard en Argentine et au Pérou.

Avec une population de 43 millions d'habitants, l'Argentine est le troisième pays le plus important d'Amérique latine derrière le Brésil et le Mexique. Après l'ère Kirchner, le président Mauricio Macri a engagé des réformes visant à rétablir la confiance des investisseurs. Il souhaite en particulier mener une politique commerciale plus ouverte dans le cadre du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).



Doris Leuthard et Mauricio Macri, président argentin

L'Argentine représente le 39^e marché pour l'industrie horlogère suisse et le deuxième en Amérique latine, derrière le Mexique et devant le Panama et le Brésil. Le développement de ce marché reste difficile, notamment pour les montres en métaux précieux. En effet, ces dernières sont soumises à une taxe particulière de 20% (Excise tax = Impuesto Suntario), calculée sur la valeur en douane, augmentée de 30%, et ceci en plus des droits de douane de 20% et de la TVA (21%). Ce niveau de taxes est pénalisant pour nos montres en métaux précieux. Il empêche un développement efficace du marché au détriment des distributeurs locaux et des consommateurs argentins. De plus, il favorise la contrebande et le marché gris.

Ce point a été soulevé lors des discussions avec le secrétaire d'Etat au commerce Miguel Braun, un mémorandum expliquant cette problématique lui ayant été remis. Il nous a été répondu que c'est effectivement la volonté du gouvernement argentin de réformer le système de taxation pour rendre l'économie plus compétitive. Il faut espérer que les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Mercosur et l'AELE aboutissent, ce qui pourrait déjà mener à une baisse des droits de douane.

Quant au Pérou, il a été considéré comme le miracle économique de l'Amérique latine avec une belle croissance annuelle moyenne. Cela était surtout dû au secteur minier, supporté par des investissements étrangers. Avec la baisse des prix et de la demande, la croissance, bien que toujours positive, a ralenti en 2016 et en 2017. Ce pays reste très dépendant du prix des matières premières. D'autres défis structurels l'impactent, comme certaines lacunes en matières d'éducation publique, le niveau de pauvreté ou encore l'insécurité.

Sur le plan bilatéral, la Suisse exporte des machines, des appareils électroniques, des produits pharmaceutiques, des instruments de précision, des montres et des bijoux. Elle importe presque exclusivement de l'or et un peu de produits agricoles. Sur le plan horloger, le Pérou reste un petit marché même s'il ne rencontre pas d'obstacles particuliers.

Indonésie

Le président de la FH s'est rendu en Indonésie du 13 au 14 juillet 2017 dans le cadre d'une mission menée par le chef du département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Johann Schneider-Ammann.

Avec une population de près de 260 millions d'habitants, ce pays est la plus grande nation musulmane au monde et le plus grand territoire de l'Asie du Sud-Est. Bien que le PIB soit en augmentation ces dernières années, les exportations sont en baisse notamment à cause du recul de la demande pour les matières premières et la diminution de leur prix. L'Indonésie est le principal exportateur mondial d'huile de palme et commercialise également du pétrole, du gaz naturel, du charbon, des métaux précieux et des minerais. Les autorités indonésiennes ont pour objectif de diminuer la dépendance de leur économie face aux matières premières et de développer l'industrie locale. Des mesures sont introduites pour améliorer le climat d'investissements en libéralisant l'économie. Celle-ci dépend beaucoup de la consommation intérieure.



Johann Schneider-Ammann et Joko Widodo, président de l'Indonésie

Sur un plan bilatéral, les négociations entre l'Indonésie et l'AELE en vue d'un accord de libre-échange devraient aboutir en 2018, ce qui serait positif pour la Suisse et son économie.

La Suisse y exporte principalement des machines ainsi que des produits chimiques et pharmaceutiques. Outre certaines matières premières, elle importe des métaux précieux ainsi que des chaussures et des habits.

L'Indonésie est encore un petit débouché pour l'industrie horlogère helvétique et se classe au 77^e rang de nos marchés mondiaux.

Lors des discussions avec le ministre de l'industrie, le président du bureau de coordination des investissements (*Indonesia Investment Coordinating Board*) et le ministre du commerce, la FH en a profité pour soulever différents problèmes. L'Indonésie recèle certainement un potentiel de développement pour les montres suisses mais il conviendrait de baisser les droits de douane dans le futur afin d'accroître nos exportations.

La protection de la propriété intellectuelle reste insuffisante en Indonésie. Notamment, la vente de copies de montres suisses demeure une grande préoccupation dans ce pays. Les autorités sont encore trop peu sensibles et peu actives à cet égard.

Enfin, il existe des restrictions pour les étrangers désireux d'ouvrir un point de vente. Ils doivent louer une surface supérieure à 2'000 m², conformément à un décret présidentiel. Actuellement cette surface minimale est requise de tout étranger opérant un commerce de détail. C'est évidemment une mesure protectionniste en faveur des commerçants locaux.

Dans leurs réponses, les ministres ont relevé que l'Indonésie veut ouvrir et libéraliser son économie. L'accès au marché, notamment la baisse des droits de douane, devrait se concrétiser si des solutions sont trouvées dans le cadre des négociations en vue de l'accord de libre-échange. Les autorités sont conscientes des problèmes en matière de propriété intellectuelle. Dans ce cas aussi, la conclusion d'un accord pourrait contribuer à améliorer la situation.

Inde

Dans le cadre d'une délégation économique, la FH a accompagné la présidente de la Confédération Doris Leuthard, lors d'une visite d'Etat qui a eu lieu fin août à New Delhi. Cette mission symbolisait également le 70^e anniversaire du traité d'amitié entre les deux pays.

Engagé dans un processus de réformes continu, le gouvernement indien l'a confirmé à plusieurs reprises: l'investissement étranger en est une composante indispensable. Actuel onzième investisseur étranger en Inde, la Suisse dispose évidemment de nombreux atouts dans ce processus. Cette dynamique intéresse aussi les marques horlogères suisses, en particulier en matière de réseaux de vente, sachant que les exigences indiennes en matière d'investissement dans les points de vente monomarkes sont progressivement assouplies.

Le besoin de solutions pragmatiques pour parvenir à la signature d'un accord de libre-échange, dont les négociations ont débuté il y a neuf ans, a été largement évoqué lors des nombreux entretiens. Les principales divergences qui subsistent concernent la libéralisation des échanges des produits industriels (dont les montres) et des services, ainsi que la protection de la propriété intellectuelle. Et la FH de rappeler à ce titre la problématique de l'usage abusif des indications géographiques suisses.

De nombreuses mesures fiscales drastiques visant à contrer l'économie informelle et touchant donc tous les circuits économiques ont été mises en place dans la période



Doris Leuthard et Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde



récente: obligation d'enregistrement pour toutes les personnes physiques et autres entités économiques disposant d'un revenu imposable (PAN card), démonétisation des billets de 500 et 1'000 roupies, interdiction des paiements en espèces de plus de 300'000 roupies (4'500 francs). *Last but not least*, l'Inde a procédé à une réforme historique de sa fiscalité indirecte en introduisant la *Goods and Services Tax* (GST) le 1^{er} juillet 2017, en remplacement de toute une série de taxes particulièrement complexes et lourdes administrativement (TVA, Cenvat, Octroi tax, entre autres). A peine cinq mois plus tard et fort heureusement, le taux initial maximum de 28%, applicable notamment à tous les produits horlogers, a été ramené à 18%. Le gouvernement indien n'a pas manqué, en même temps, d'enjoindre explicitement les acteurs économiques à répercuter cette baisse en faveur des consommateurs finaux.

Iran

L'accord de juillet 2015 sur le nucléaire iranien et la levée des principales sanctions économiques et financières début 2016 ont fait souffler un vent d'optimisme quant à la reprise des courants d'affaires avec l'Iran. Deux ans plus tard, force est de constater que le compte n'y est pas. Les exportations horlogères suisses à destination de l'Iran ont certes progressé en 2016 et 2017, mais assurément pas dans les proportions qui pouvaient être raisonnablement attendues.

La FH salue évidemment la ratification, en mars 2017, de l'accord de commerce avec l'Iran, mais comme il y a deux ans, la principale difficulté réside encore et toujours dans le trafic des paiements entre la Suisse et l'Iran. L'application extraterritoriale des sanctions primaires américaines amène toujours les banques suisses à refuser de traiter les affaires liées de près ou de loin avec l'Iran par crainte des pénalités prévues par les autorités américaines.

Les transactions les plus simples n'y échappent pas, le système bancaire allant jusqu'à refuser toute transaction avec les personnes ou sociétés portant un nom iranien, ou ayant une adresse en Iran, voire une quelconque relation avec ce pays. Il en va de même pour les affaires réalisées avec des ressortissants iraniens résidant hors d'Iran, ces derniers ne figurant pourtant pas davantage sur les listes d'entités ou de personnes visées spécifiquement par les sanctions.

Malgré les différents dialogues et initiatives engagés au cours des deux dernières années, aucune avancée significative n'a pu être enregistrée jusqu'ici. Et le durcissement des positions de la nouvelle administration américaine vis-à-vis de l'Iran pèse d'autant plus sur une amélioration en la matière. De fait, la résolution de la problématique réside d'abord et surtout auprès de l'OFAC américain (Bureau de contrôle des actifs étrangers) qui, récemment encore, laissait entendre qu'une adaptation des bases légales aux Etats-Unis allant au-delà des résultats de l'accord nucléaire était peu probable. La FH regrette une telle perspective, mais n'en relâche pas pour autant sa vigilance. Car l'industrie suisse d'exportation, y compris l'horlogerie, a plus que jamais besoin du soutien de ses autorités et de l'engagement du secteur bancaire afin d'apporter les solutions nécessaires à cette problématique complexe.

Brexit or not Brexit?

Brexit oblige, la FH a participé en début d'année à une mission économique à Londres conduite par economiesuisse. Les entretiens avec différents représentants du gouvernement et du parlement ainsi que des milieux industriels et financiers ont permis de faire un point utile sur les vues britanniques à propos des négociations avec l'Union européenne (UE), mais aussi et surtout en ce qui concerne les futures relations avec les pays tiers.

Pays tiers au premier rang desquels figure la Suisse, dont la stratégie «Mind the Gap» vise, au minimum, un régime de remplacement équivalent dès l'entrée en vigueur du Brexit le 29 mars 2019, en s'appuyant sur les accords de libre-échange et autres accords bilatéraux I et II conclus avec l'UE.



L'objectif est clairement d'éviter un quelconque vide juridique, fut-il temporaire. Idéalement, ce nouveau régime devrait même aller plus loin qu'une relation de libre-échange classique («statu quo+»). Les entretiens de Londres ont confirmé qu'une telle solution est également dans l'intérêt du Royaume-Uni et que, de ce point de vue, le partenaire suisse est prioritaire.

La FH soutient cette stratégie car, à l'instar des autres branches exportatrices, l'industrie horlogère suisse a besoin de bénéficier sans interruption d'un accès libre au marché britannique ainsi que d'un cadre juridique clairement défini en termes d'importation, de distribution et de vente. Cette sécurité juridique englobe entre autres la reprise, voire l'amélioration, des dispositions en matière de règles d'origine, les législations et autres directives relatives à la distribution sélective et exclusive, les normes européennes et internationales, la protection des consommateurs ou de l'environnement.

Quel que soit le scénario final - il est aujourd'hui à nouveau question d'un éventuel deuxième référendum britannique - notre pays doit préparer celui d'un «Hard Brexit» tel qu'annoncé par Theresa May, première ministre du Royaume-Uni, afin de garantir la pérennité de tous ses intérêts dans ce pays.

Philippines

La troisième commission économique mixte entre la Suisse et les Philippines a siégé fin novembre. A cette occasion, la FH a réitéré ses préoccupations face à la visibilité des montres contrefaites, en particulier sur les marchés de Manille. La problématique reste majeure malgré l'organisation fréquente de raids dans les échoppes et les centres commerciaux visés. Non seulement les avertissements sont le plus souvent ignorés, mais la lenteur et la surcharge des tribunaux compliquent les poursuites pénales, au point que la plupart des affaires se terminent avec un accord entre les parties et sans véritable sanctions. La FH a donc à nouveau plaidé pour un soutien et un engagement accrus des autorités philippines en ce qui concerne le suivi des procédures pénales.

Rappelons par ailleurs que l'accord de libre-échange avec l'AELE a été signé en avril 2016, accord prévoyant notamment l'abolition des droits de douane sur tous les produits horlogers dès l'entrée en vigueur, cette dernière ne dépendant plus que de la ratification par les Philippines.

Egypte

En novembre, la FH a saisi l'opportunité de la mission de Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'Etat à l'économie, pour souligner une nouvelle fois son désaccord face aux obligations d'enregistrements des sociétés exportatrices et des produits exportés, ainsi que de présentation d'attestation de contrôle de qualité des produits importés sur le marché égyptien.

Plusieurs décrets d'application ont en effet été passés dans ce sens à fin 2015 et leur entrée en vigueur en 2016 est longtemps demeurée chaotique, plaçant les exportateurs face à des difficultés administratives importantes, à commencer par le blocage en douane de certaines livraisons. Malgré la meilleure volonté, de nombreux exportateurs horlogers suisses n'ont par ailleurs pas été en mesure de se conformer à ces nouvelles dispositions, en particulier en raison de l'impossibilité d'enregistrement électronique.

Si la situation a pu globalement se normaliser depuis, la FH a néanmoins encore reçu des plaintes de la part de certains de ses membres courant 2017. Sur le fond, ces dispositions restent très contraignantes et leur coût tout sauf négligeable (certification, délais, surcharge administrative). Surtout, la FH considère qu'elles vont à l'encontre des objectifs de l'accord de libre-échange existant entre l'AELE et l'Egypte.

Italie

L'édition 2017 du Dialogue économique Italie - Suisse s'est tenue à Rome en juin en présence notamment de représentants du ministère italien du développement économique. A cette occasion, la FH a d'abord prié les délégués du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) de transmettre ses remerciements aux autorités italiennes pour leur engagement et leur collaboration dans la lutte contre les contrefaçons de montres suisses.

Soucieuse d'améliorer encore l'efficacité de cette collaboration, elle a souhaité parvenir à un échange accru d'information, en particulier dans le cadre des saisies de petites quantités de contrefaçons. En l'occurrence, l'obtention de l'identité des personnes impliquées s'avère là aussi d'une grande utilité dans les procédures engagées par les détenteurs de droits, considérant par ailleurs qu'un tel échange de données est en conformité avec la législation européenne et la législation douanière.



Information et relations publiques



Assemblée générale 2017

Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. La révision du Swiss made et la conjoncture horlogère ont donné lieu à beaucoup d'interviews et d'articles. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons dédiés à la branche, notamment le SIHH en janvier et Baselworld en mars, le président de la FH a notamment donné des interviews aux organes de presse suisses et internationaux. Il a également prononcé divers exposés, notamment à l'ambassade de Suisse à Ryad qui réunissait les milieux d'affaires suisses et saoudiens, à la Société suisse de traitement de surface SST, dans le cadre de l'UBS PME-Impulse à Bienne, à la Swiss Association for Quality ou encore à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2017 s'est tenue à Genève le 29 juin en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence du conseiller d'Etat Pierre Maudet, chef du Département de la sécurité et de l'économie du canton de Genève, du conseiller aux Etats neuchâtelois Didier Berberat, co-animateur du groupe parlementaire horloger, du conseiller national neuchâtelois Philippe Bauer, de Jacques Moret, directeur général de la Ville de Genève, Blaise Matthey, directeur de la Fédération des entreprises romandes à Genève, Jacques Jeannerat, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, et le conférencier du jour Tibère Adler, directeur romand d'Avenir Suisse à Genève.

Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit de revoir les milliers

de définitions et de dessins pour les mettre à jour, ainsi que d'incorporer de nouveaux mots et descriptions. Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts permanents, dont les membres sont les suivants: Bernard Muller et Marlyse Schmid, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), feu Marco Richon, ancien conservateur du musée Omega, Antoine Simonin, ancien directeur du WOSTEP et éditeur de livres horlogers, et Pierre-Alain Vuille, ancien collaborateur d'ETA.

Après la mise en ligne du dictionnaire en 2009 et l'évolution d'Internet, l'étape suivante était logiquement de permettre sa consultation depuis le *smartphone* que chacun a dans sa poche, afin de répondre aux besoins des utilisateurs mobiles. Une application a donc été développée sur mesure, pour les systèmes Android et iOS. L'intégralité des 5'000 termes et leurs définitions, du millier d'images qui les illustrent et des traductions (français, anglais, allemand, espagnol) est désormais disponible gratuitement par le biais de cette application.



La nouvelle application du dictionnaire Berner

Statistiques horlogères

Les statistiques horlogères publiées chaque mois par la FH constituent la principale source chiffrées, officielle et fiable pour évaluer la situation de la branche. Troisième industrie d'exportation, l'horlogerie voit ainsi son évolution mise en lumière et décortiquée selon plusieurs critères d'analyse. Ces données sont l'objet d'un intérêt élevé et répondent aux questions de nombreux journalistes, étudiants, analystes financiers et *afficionados* de montres suisses. L'exploitation, l'analyse et la diffusion de ces précieuses informations répondent à un mandat de l'Administration fédérale des douanes qui établit les statistiques brutes sur la base des déclarations d'exportation.

Le marché horloger global et les statistiques d'exportation sont observés de manière détaillée dans le magazine économique Tendances. Ce document trimestriel livre une analyse plus large du contexte dans lequel s'inscrivent les facteurs les plus influents sur la marche des affaires et les mutations de l'environnement global. En 2017, Tendances s'est ainsi penché sur les montres connectées, le tourisme, le *e-commerce*, les produits de luxe, le Brexit, le secteur *duty free*, le marché parallèle et le rôle des *Millennials*, entre autres. La nouvelle formule élaborée en 2016 a rencontré un très bon accueil.

Revue FH

Toujours éditée à 1'600 exemplaires et vingt fois par an, la Revue FH a continué d'informer les membres de la Fédération, ainsi que de nombreux abonnés, sur l'actualité horlogère suisse autour du globe. Cette publication suscite toujours un intérêt marqué de la part des lecteurs et des annonceurs.

Site Internet

Le site Internet de la FH reste une référence importante pour tous ceux qui s'intéressent à l'horlogerie suisse. En 2017, plusieurs millions de pages ont été consultées, en particulier celles consacrées aux statistiques, au Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie (dictionnaire Berner), ainsi qu'aux *news* reflétant l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché.



Présence à Baselworld

La centième édition du salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie, qui s'est tenu du 23 au 30 mars, a réuni 220 marques suisses sur un total de 1'300 exposants. Le public s'est pressé en masse aux portes de Baselworld, qui a dénombré plus de 106'000 acheteurs en provenance de 100 pays pendant les huit jours d'ouverture.



Stand du Comité des exposants suisses à Baselworld

Grâce à sa collaboration active avec le Comité des exposants suisses, la FH était présente afin de servir d'interface avec les professionnels et de répondre aux questions des médias et du public. Situé dans l'enceinte du centre de presse, le stand du Comité des exposants suisses a offert une plateforme de rencontre et de dialogue privilégiée.

watch.swiss

Dans le cadre de sa mission de promotion de la branche, la FH dispose depuis un peu plus d'une année d'un nouveau média: *watch.swiss*. Cette exposition itinérante propose un tour d'horizon de l'horlogerie helvétique à travers sept thèmes essentiels. Tout au long du parcours le visiteur est libre d'évoquer au milieu de grands modules interactifs, de s'immerger dans un thème choisi ou encore d'apprendre en découvrant le monde qui s'offre à lui. *watch.swiss* met aussi l'accent sur le lien fondamental qui existe entre la montre et la Suisse en tant que pays. Et pour les personnes souhaitant parfaire leurs connaissances, le site Internet de l'exposition permet d'approfondir les différents thèmes (www.watch.swiss).

Du 7 au 13 août, *watch.swiss* a été présentée dans le hall principal de Paragon, l'un des grands centres commerciaux de Singapour, aux côtés d'une sélection de montres présentées par un détaillant local. Paragon attire chaque jour une foule variée en proposant aussi bien des enseignes prestigieuses que des boutiques orientées grand public. La vocation de *watch.swiss*, qui est d'aller à la rencontre du consommateur, prenait ici toute sa dimension.

Au cours de l'automne, *watch.swiss* s'est déplacée en Europe de l'Est. Du 11 au 17 septembre, l'exposition a pris ses quartiers en Pologne, dans l'enceinte de Manufaktura, en association avec une boutique de la place. Ce lieu, choisi pour sa capacité à générer un fort trafic de personnes et offrir un



watch.swiss en Pologne



watch.swiss en République tchèque

maximum de visibilité à l'exposition, est un centre commercial, culturel, de services et de loisirs situé dans le centre-ville de Łódź, troisième plus grande ville du pays, non loin de Varsovie. Il s'agit du plus vaste complexe de ce type en Pologne et l'un des principaux en Europe. Il est par ailleurs bien connu comme magnifique exemple de reconversion d'une architecture industrielle du 19^e siècle.

Puis, du 30 octobre au 5 novembre, *watch.swiss* a effectué une étape en République tchèque. Deux détaillants locaux ont répondu à l'invitation de la FH et présenté, aux côtés de l'exposition, une sélection de montres regroupant une dizaine de marques suisses. Le lieu choisi, Centrum Chodov, est le plus grand centre commercial du pays. Installé dans la périphérie de Prague, sa situation, ainsi que son offre diversifiée, le rendent fortement attractif.

Toucher une clientèle locale était le premier objectif de ces deux déplacements. Il fut atteint, aussi bien en Pologne qu'en République tchèque. En effet, Łódź, malgré sa taille, est une ville peu touristique. Les visiteurs étaient donc essentiellement polonais. Même schéma en ce qui concerne le Centrum Chodov, situé à l'écart du centre-ville de Prague et des zones touristiques.



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

Les activités de la FH en matière de lutte anticontrefaçon ont été nombreuses et variées en 2017. Effectuées pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet, nous n'en rapportons ici que les grandes lignes puisqu'elles font l'objet d'un rapport séparé, disponible sur demande en cas d'intérêt.

Indications géographiques

La FH a mené de nombreuses actions dans le cadre de la défense des indications géographiques suisses en 2017. Le premier fait marquant concerne la marque de certification «Swiss», enregistrée à Hong Kong par la FH. Au mois de mars, la Haute Cour de Hong Kong a confirmé ladite marque de certification en rejetant, sur appel de la FH, la marque «SWISSBERNARD». Cette décision est d'autant plus importante qu'elle annule une décision de l'office des marques de Hong Kong en première instance, qui admettait cette marque comme clairement trompeuse.

Opérations de saisies sur les marchés

Durant l'année 2017, les services de la FH (Bienne et Hong Kong) ont traité plus de 2'500 cas à travers le monde, allant de la saisie de petit colis postal à l'opération d'envergure dans des ateliers d'assemblage ou des locaux de stockage. Au total,



Saisie à Guangzhou, Chine

ces divers dossiers représentent une confiscation d'environ 1'920'000 fausses montres. Ci-après, les détails de quelques opérations marquantes de l'année.

Brésil

En septembre 2017, une opération d'envergure s'est déroulée dans le quartier du «25 de Marzo» à São Paulo, au Brésil. Bien connue pour regorger de produits contrefaits en tous genres, cette zone avait déjà été le théâtre de plusieurs grandes actions en 2011. Après quelques années, les mauvaises habitudes ont malheureusement repris leur cours. Les autorités brésiliennes ont ainsi voulu asséner un nouveau coup aux contrefacteurs de la place, afin de leur montrer qu'elles ne laissent pas ce trafic se faire en toute impunité.

Nommée «Fall of Babel», cette opération a duré près de trois semaines durant lesquelles les 270 agents engagés ont totalement vidé deux centres commerciaux de la zone: le Shopping 25 de Marzo et la Galeria Florencio.

Au total, l'inspection des 869 stands aura permis la saisie de 880 tonnes de marchandises contrefaites, dont plus de 70'000 montres suisses. A ce jour, les marchandises sont entreposées le temps que l'inventaire soit effectué et que la procédure de destruction suive son cours. Les centres commerciaux ont également été fermés jusqu'à nouvel ordre.

République tchèque

Alors que les saisies de contrefaçons en République tchèque sont généralement du ressort des douanes, c'est la police qui a effectué cette année une importante opération. Suite à une enquête menée contre un ressortissant vietnamien soupçonné d'être actif dans la production de drogue, des saisies ont pu être menées dans le laboratoire et l'appartement de ce dernier. Parmi la marchandise saisie figuraient également 5'000 fausses montres (dont environ 500 garde-temps suisses). Ce cas illustre une fois de plus les liens entre la contrefaçon et le crime organisé.

Italie

Au mois de mai 2017, les agents de la Guardia di Finanza de la région de Pise, en Toscane, ont réalisé une grosse opération nommée «Just in Time». Cette dernière a permis



Saisie à São Paulo, Brésil

de démanteler un important réseau criminel opérant entre la Chine et l'Italie. Des fausses montres et des composants en grande quantité étaient importés de Chine pour ensuite être assemblés et commercialisés dans les endroits touristiques de la Toscane. Les investigations ont également permis de démanteler le laboratoire clandestin lié à ce réseau. Plus de 120'000 montres ou composants contrefaits, près de 90'000 étiquettes, ainsi que diverses machines servant à l'assemblage des contrefaçons ont été séquestrés. Selon les estimations des autorités, en une seule année civile, l'association clandestine aurait mis sur le marché quelque 32'000 fausses montres pour un gain total de plus de 1'130'000 euros.

Baselworld

Comme chaque année, plusieurs collaborateurs de la FH ont arpenté les halles de Baselworld à l'affût des abus du Swiss made. Dans le cadre de cette action de surveillance, lorsqu'un doute existe quant à la réelle provenance des produits exposés, des informations complémentaires sont demandées à l'exposant. Si l'abus d'indication suisse est confirmé, les pièces doivent être retirées des vitrines.

Durant l'exercice 2017, peu d'infractions ont été relevées. Au total, la FH est intervenue sur cinq stands qui exposaient quelques montres portant des indications abusives (Swiss made ou Swiss) ou non conforme (Swiss Movt). A noter également que le *Hong Kong Trade Development Council*, qui gère les exposants venant de Hong Kong, avait déjà effectué un premier contrôle à l'ouverture du salon et demandé à certains des exposants, dont les produits ne respectaient certainement pas les conditions légales, de masquer entièrement leurs vitrines.



Vitrine masquée à Baselworld

Hong Kong Watch and Clock Fair

En 2007, les organisateurs du salon horloger de Hong Kong ont fait une avancée historique en matière de propriété intellectuelle. La mise en place d'une procédure d'arbitrage dans le cadre de la plus grande manifestation horlogère après Baselworld constituait, à n'en pas douter, une petite «révolution culturelle» dans cette partie du monde qui portait jusqu'alors fort peu d'attention au droit des marques ou des designs. Saisissant la balle au bond, la FH avait alors réagi rapidement en organisant une action de surveillance pour le compte des

maisons membres du Groupement anticontefaçon. Le centre FH de Hong Kong prit en charge la logistique de la mission, les aspects administratifs et paralogaux étant gérés directement depuis Bienne. Voilà donc dix ans que le *monitoring* du salon de Hong Kong déploie ses effets. A ce jour, pas moins de 426 plaintes ont ainsi été déposées par les équipes de la FH.



Hong Kong Watch and Clock Fair

La dixième session s'est déroulée du 5 au 9 septembre 2017, dans le cadre de la 36^e édition de la manifestation horlogère. Selon les chiffres officiels, celle-ci a rassemblé plus de 820 exposants provenant de 24 pays. Les exposants venant de Chine continentale restent, et de loin, les plus nombreux. S'agissant des marques internationales, environ 150 exposants, au nombre desquels on recense 9 sociétés suisses, sont cantonnés dans un espace à part appelé «Salon de TE».

Le bilan de l'édition 2017 se présente comme suit (entre parenthèses les chiffres de 2016): 27 plaintes ont été déposées (47); 17 violations admises (23); 8 violations rejetées (24) et 2 plaintes invalidées (0).

A l'issue de l'édition 2016, une modification de pratique dans le traitement des plaintes par les juristes appointés avait été évoquée. A la lumière des résultats 2017, le resserrement des critères d'évaluation a bel et bien été mis en pratique.

En outre, les formalités d'enregistrement des plaintes ont été rendues plus complexes l'année passée, avec l'obligation de fournir dans chaque cas une photo des produits incriminés et leur localisation exacte dans la vitrine. Cette contrainte supplémentaire a nécessité la mise en place d'une logistique plus lourde. Dans ces conditions rendues plus compliquées,

le bilan évolue tout naturellement à la baisse. En contrepartie, le taux de reconnaissance des violations est relativement meilleur que les années précédentes. Et surtout, les affaires retournées au motif que les articles litigieux étaient introuvables n'ont plus cours. Grâce aux photos, il est de fait difficile de prétendre que les pièces litigieuses n'existent pas.

La surveillance a également pour mission de déceler toute utilisation abusive de l'indication de provenance suisse. Pour la cinquième fois, les équipes FH ont fait usage de la marque de certification «Swiss» contre un exposant qui présentait une collection faisant référence à la Suisse de manière fallacieuse avec la mention «SWISS BRAND» sur le cadran de montres fabriquées en Chine. Une fois de plus, la marque de certification s'est révélée être un outil fort commode dans le cadre de cette lutte spécifique.

Sensibilisation et formation des autorités

La sensibilisation et la formation des autorités est un volet important de la stratégie anticontrefaçon de la FH. Des collaborateurs FH se sont notamment rendus à Thessalonique,



Expert de la FH exposant la problématique des montres contrefaites

Paris, Manchester ou encore Bruxelles pour prendre part à des séminaires de formation des autorités. Une conférence sur la lutte anticontrefaçon a également été organisée au Palais de justice de Naples en juin. Une centaine de personnes s'étaient réunies pour écouter les interventions du ministère public, de la Guardia di Finanza, des magistrats ou encore de la FH. Les orateurs présents ont abordé différents aspects de la lutte anticontrefaçon, de la problématique générale de la lutte sur Internet, en passant par les aspects techniques tels que les moyens d'identification des pièces.

En 2017, la FH a également reçu à son siège une quinzaine de diplomates suisses afin de non seulement leur présenter les diverses activités menées dans le cadre de la lutte anticontrefaçon, mais aussi de les sensibiliser à cette problématique. En tant que représentation suisse, les ambassades et consulats peuvent être d'une aide précieuse dans ce combat. Pour preuve, l'exemple du Mexique où l'ambassade suisse est intervenue auprès des autorités locales afin de défendre la cause de l'horlogerie helvétique, jusqu'à permettre, en 2016, la signature d'un accord modifiant la procédure d'identification des montres lors d'une saisie.

Sensibilisation du public

Comme à l'accoutumée, l'Union des fabricants a lancé une campagne de sensibilisation durant l'été 2017, avec le soutien de la FH. Au programme: distribution de flyers et de goodies dans les villes touristiques du Sud de la France (Marseille, Cassis, Nice, Cannes, etc.) et une action en ligne prolongée sur une année complète. Permettant d'accroître la visibilité de la campagne sur Internet, un partenariat avec Google a également été conclu.

Des milliers de personnes ont ainsi été sensibilisées aux méfaits de la contrefaçon, aux dangers pour les consommateurs et aux dommages causés à l'économie et à l'innovation des entreprises.

Collaboration avec Anti-Counterfeiting Group

L'initiative chinoise «One Belt One Road», nouvelle route de la soie, a pour but de développer le réseau du rail afin d'exporter les produits plus rapidement que par la voie maritime, tout en réduisant les coûts par rapport au fret aérien. Un tel projet pourrait profiter aux contrefacteurs. Il convient donc de s'assurer que la marchandise n'échappera pas à tout contrôle lors de son arrivée sur le territoire de l'Union européenne.



Campagne de sensibilisation

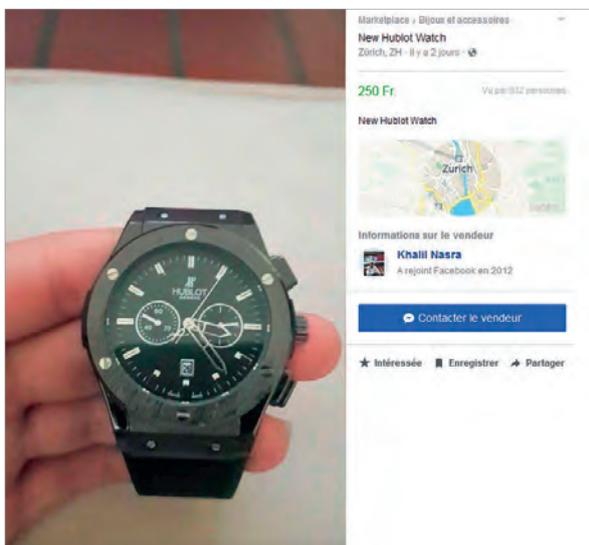
La FH suit ce dossier par le biais de sa participation aux activités d'Anti-Counterfeiting Group, l'association de lutte anticontrefaçon britannique. Cette entité est en effet très active étant donné que la Grande-Bretagne est le destinataire final d'une grande partie des produits ainsi transportés.

Actions sur Internet

L'année 2017 a confirmé le renforcement des réseaux sociaux comme principaux pourvoyeurs de produits contrefaits, notamment Facebook, Instagram, Vk.com, etc. La plateforme de vente Marketplace de Facebook, désormais accessible dans tous les pays, y compris la Suisse, s'est rapidement imposée comme un moyen de vente privilégié, offrant à l'utilisateur la possibilité de faire ses «emplettes» sur la Toile sans sortir du réseau social. Cette technique permet à Facebook de garder ses utilisateurs et d'avoir ainsi la mainmise sur leurs données et leurs comportements.

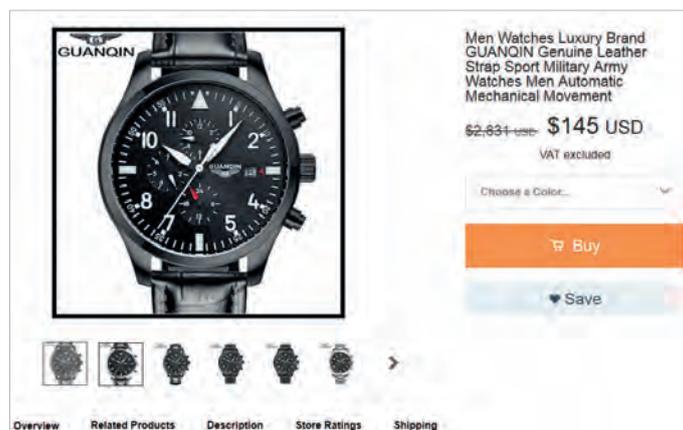
Même si Facebook a rapidement mis à disposition des outils de notification de prévention pour les titulaires de droit afin de signaler les annonces illégales, force est de constater que tout le travail de sensibilisation doit être recommencé, en particulier le filtrage proactif pour les annonces ne cachant pas le caractère contrefait des produits vendus. Un sentiment de déjà-vu, ce travail ayant déjà été effectué il y a près de dix ans pour les plateformes de vente historiques et qui doit être repris aujourd'hui ab ovo avec les nouveaux venus.

Instagram n'est pas en reste et a constitué le plus gros volume des alertes reçues via l'outil de surveillance des réseaux sociaux utilisé par la Cellule Internet de la FH. La lutte contre les publicités ciblées sur ces plateformes s'est poursuivie et certaines améliorations ont été obtenues. Ce type de vente, particulièrement insidieux, reste trompeur pour les consommateurs naïfs.



Annonce sur Facebook

Autre moyen important de lutte contre la contrefaçon, les initiatives «follow the money» qui permettent de saisir les valeurs financières des contrefacteurs et inciter les intermédiaires financiers à refuser d'offrir leurs services au crime organisé. C'est ainsi que la FH a saisi en 2017 les avoirs d'une cinquantaine de vendeurs de contrefaçons actifs sur l'application de vente WISH pour un montant d'un peu moins



Annonce sur WISH

de 400'000 dollars. Cela démontre l'importance du trafic et les sommes en jeu, plus particulièrement si l'on extrapole ces chiffres à une plus grande échelle.

Last but not least, l'offre s'oriente désormais clairement vers les produits «lookalike», à savoir les copies de design et de modèles contre lesquelles les mesures sont plus difficiles à prendre. En effet, les noms des marques n'apparaissent plus sur le cadran, mais le design des produits se réfère à des pièces bien connues, de sorte que la concurrence déloyale ne fait aucun doute.

Analyses techniques

Durant l'année revue, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 397 échantillons, soit 159 pièces de moins qu'en 2016 (-28%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 355 rapports d'origine, soit 19 de moins qu'un an auparavant (-5%). Les pièces répertoriées usurpent 38 marques différentes (39 en 2016). Les échantillons examinés en 2017 ont été saisis ou acquis dans 14 pays (comme en 2016). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie. En parallèle, le service anticontrefaçon de la FH a traité 922 demandes d'attestation de contrefaçon (-34%).

Initiée en 2016, la diminution du volume d'activités lié aux investigations techniques s'est poursuivie en 2017 sous l'effet conjugué de deux facteurs. Le premier tient au changement de paradigme dans le traitement des saisies en douane, suivi

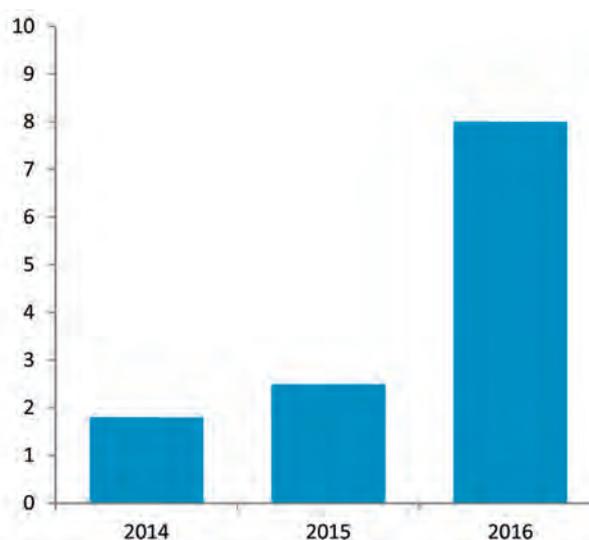
de la généralisation des procédures simplifiées de contrôle, avec pour principale répercussion un transfert de compétences dont les effets ont commencé à être mesurés l'année passée. Depuis des lustres, le trafic des fausses montres était régulé par le Contrôle fédéral des métaux précieux (CMP), sous le couvert d'une base légale extensive en vertu de laquelle les différents bureaux de contrôle répartis sur le territoire suisse sont autorisés à saisir tout produit dès qu'un soupçon de contrefaçon existe. Au surplus, la loi autorise la conservation des échantillons à des fins d'analyse pendant trois mois. Les essayeurs-jurés, personnel qualifié et assermenté, constituaient de ce fait les principaux pourvoyeurs de fausses montres de la FH, soumettant à l'analyse plus de mille échantillons par année. Malheureusement, la Direction générale des douanes, autorité de tutelle du CMP, a resserré en 2017 le cahier des charges de son service pour concentrer ses activités sur son cœur de métier, à savoir la certification des métaux précieux et la surveillance du marché des alliages nobles, à l'exclusion de toute autre tâche. Exit donc les services liés à la lutte anticontrefaçon ou à la protection du Swiss made. Ces dernières activités ont été transférées aux services de l'administration douanière chargés des opérations de dédouanement des marchandises. Ce transfert s'est doublé d'un changement de base légale. En passant d'une loi ancienne mais d'application souple vers une loi moderne mais bien plus étroite, les essayeurs-jurés ont perdu cette compétence au profit des douaniers en uniforme. Tout le processus s'en trouve ainsi modifié, en ce sens que les marchandises litigieuses ne peuvent être gardées que dix jours. Impossible dès lors d'accéder aux échantillons en vue de procéder aux analyses usuelles. L'identification des contrefaçons se fait sur photos, sommairement et rapidement, avec tout ce que cela implique en termes de perte d'information. En outre, ce mode de reconnaissance atteint rapidement ses limites pour les contrefaçons de qualité supérieure. Les meilleures d'entre elles passent ainsi les contrôles sans entraves, ce qui est dommageable, puisque c'est précisément ces pièces-là qui causent le plus gros préjudice. Enfin, dernier point mais pas des moindres, les essayeurs-jurés veillaient au respect d'une seule base légale. Les douaniers en uniforme en ont des dizaines à mettre en application, selon un ordre de priorité précis. La loi sur la protection des marques, laquelle s'applique en matière de fausses montres, n'arrive qu'en cinquième ou sixième position et ne constitue pas, on l'aura compris, une priorité.

L'autre élément à prendre en considération dans la baisse des activités techniques de la FH est bien plus terre-à-terre et, malheureusement, dans l'air du temps. On l'appelle «austérité».

Comme dans bien d'autres domaines ou sous d'autres cieux, l'Administration fédérale des douanes doit appliquer le bien-nommé «programme de stabilisation», catalogue de coupes claires censé permettre à court terme de faire plus avec moins. Les effectifs des fonctionnaires affectés au contrôle et à la saisie des fausses montres ont été réduits, entraînant mécaniquement une diminution des saisies. Ce programme s'est traduit en 2017 par une diminution très marquée des contrôles et des saisies dans le trafic commercial (-75%).

Ainsi s'explique la diminution nette du volume d'échantillons traités, laquelle n'est évidemment pas sans conséquence, la principale étant qu'elle est de nature à prêter à terme les capacités de compréhension et d'explication de la contrefaçon des horlogers de la FH. Faire fausse route en traquant des fausses montres est bien navrant.

S'agissant de leurs origines, les échantillons analysés en 2017 provenaient pour la plupart d'Asie, principalement et directement de Chine ou en transit par Hong Kong. Dans l'acheminement des produits, les contrefacteurs n'hésitent pas à mettre en concurrence les différents services postaux publics ou privés, avec pour résultat une nette diminution des coûts d'acheminement et une explosion du nombre de colis transportés.



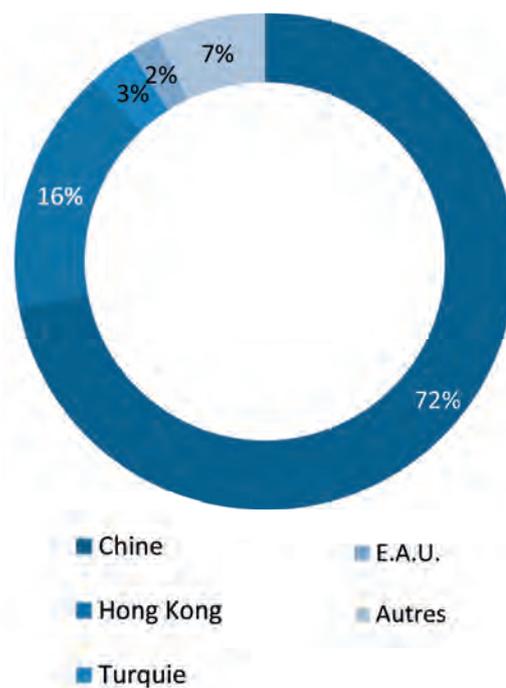
Colis transportés Chine - Suisse en millions
(source: HandelsZeitung 2017)

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons constitue des contrefaçons de marques et/ou de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui ne constituent ni des contrefaçons de marques ni des copies de modèles, mais qui utilisent une indication géographique suisse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE», ou un dérivé comme «GENÈVE») de manière trompeuse ou contraire à la réglementation en vigueur en Suisse ou dans le pays de destination. Sur cette problématique, la FH a élaboré dans l'année sous revue 39 rapports (60 en 2016), passant sous la loupe 54 échantillons (99 en 2016) arborant 26 mentions différentes, pour la plupart des marques fantaisistes associées au nom «Swiss».

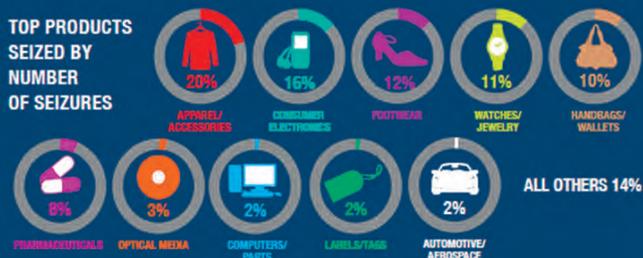
A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore «Poinçon de Genève», ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré bien des convoitises. En 2017, la FH a relevé 97 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux l'accompagnant (126 en 2016).

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés dans l'année ont permis de constituer dix rapports de synthèse (11 en 2016), lesquels sont venus en complément des rapports d'origine individuels. Fondés sur un corpus de 15 pièces minimum, ces rapports dressent un

panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées.



Provenance des montres contrefaites saisies aux frontières européennes (source: TAXUD 2017)



Ventilation par types de produits saisis aux Etats-Unis (source: Homeland Security 2017)

Parallèlement, ces rapports de synthèse ont permis d'actualiser les fiches d'analyse du risque destinées aux autorités douanières suisses et étrangères, en documentation des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent pour chaque marque les modèles dits «à risque» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.

De longue date, les horlogers suisses ont bâti une solide réputation basée sur le soin qu'ils apportent au mouvement mécanique de la montre. L'aspect technique, fiabilité et précision de marche, fait l'objet d'une attention particulière. Mais le côté esthétique n'est pas en reste et les mouvements mécaniques de fabrication suisse se singularisent par un décor et une finition reconnaissables au premier coup d'œil. Comme cette caractéristique est «vendeuse», elle est donc mise en avant par presque toutes les marques, lesquelles présentent

aujourd'hui leurs modèles avec un fond transparent. Pour les horlogers de la FH, cette bienfaisance permet dans la plupart des cas de distinguer sans ambiguïté le vrai du faux. C'est pourquoi ces spécialistes fondent leurs analyses en priorité sur l'examen esthétique du mouvement.

Durant l'année sous revue, les contrefacteurs ont malheureusement intégré ce paramètre dans leur fabrication. Ils l'ont fait à leur manière, de façon ingénieuse, efficace et bon marché. Le principe est fort simple: sur le mouvement mécanique de base, brut et sans finition, acheté au Japon ou en Chine, vient s'ajouter, vissée sur les ponts côté fond, une plaque spécialement décollée et décorée pour donner l'illusion d'un mouvement suisse de haute horlogerie. Une fois le mécanisme assemblé et emboîté, seul un examen à la loupe, doublé de bonnes connaissances techniques, permet de venir à bout de cette habile supercherie. Comme quoi, dans le domaine de la contrefaçon, c'est encore et toujours l'habit qui fait le moine.



Mouvement chinois



Plaque additionnelle et rotor



Copie de mouvement suisse



Normalisation

Avec l'aide de son Comité de normalisation (CN), la FH a coordonné et suivi plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO).

Au niveau de la normalisation nationale, les travaux principaux ont concerné l'élaboration d'une nouvelle norme NIHS 06-10 relative aux filetages miniatures (NIHS S 0,30 à 1,40), la réalisation d'un guide NIHSg 98-01 sur l'interprétation de la norme EN 1811 (libération du nickel) ainsi que la finalisation, après de nombreuses années de travaux, de la norme *NIHS 61-30 - Verres de montres saphir - Traitements antireflet*. Par ailleurs, sur la base du projet de norme *ISO 8654 - Couleur des alliages d'or*, l'étude d'un nouveau concept pour la réalisation des témoins de couleur des alliages d'or a été finalisée et plusieurs dizaines de coffrets ont été vendus lors de l'année écoulée. Les travaux de révision de la norme *NIHS 91-30 - Définition des accélérations linéaires rencontrées par une montre-bracelet lors de gestes brusques et de chocs au porter* se sont poursuivis et la norme révisée *NIHS 96-50 - Procédé pour estimer la résistance aux agents chimiques et climatiques d'un habillage horloger* a été validée par le CN et traduite en anglais. En outre, un nouveau projet de norme a été lancé, avec pour objectif le contrôle qualité des diamants de petites dimensions.

En 2017, treize normes NIHS ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère. Huit d'entre elles, concernant les boîtes de montres, ont été confirmées pour cinq ans, deux autres seront fusionnées, alors que les trois dernières, relatives aux alliages cuivreux, ont été retirées.

Le service NIHS de la FH est chargé par l'association suisse de normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164 - *Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir des comités correspondants au niveau européen (CEN) ou international (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux votes initiés par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, une quarantaine de votes ont ainsi été coordonnés. Par ailleurs, la norme EN 1811 est entrée en révision, principalement pour redéfinir et fiabiliser les disques de référence ainsi que pour améliorer l'annexe C.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2017 a principalement été marquée par la tenue du Congrès international ISO/TC 114 - Horlogerie, qui a eu lieu à Hong Kong du 4 au 8 septembre. Les projets ISO avancent régulièrement, que ce soit au niveau de la finalisation de la révision de la norme

ISO 6425 - Montres de plongée, de l'avancement des projets de normes *ISO 764 - Montres résistantes au magnétisme*, *ISO 14368-4 - Verres de montres minéraux et en saphir - Partie 4: Traitements*, ou encore *ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs - Exigences générales et méthodes d'essais*. Lors de ce congrès, il a également été décidé de débiter un nouveau projet de norme sur les pendules radio-synchronisées et de créer un groupe de travail ayant pour objectif d'étudier le potentiel d'amélioration de la norme *ISO 22810 - Montres étanches*.

Notons finalement que lors des examens systématiques, la norme *ISO 3157 - Radioluminescence pour les instruments horaires - Spécifications* a été retirée, alors que les normes *ISO 13074 - Pendules et pendulettes analogiques à quartz - Dimensions d'ajustement des mouvements et des aiguilles* et *ISO 14856 Instruments horaires - Boîtes de montres-bracelets - Dimensions de fixation des types sans barrette* ont été confirmées pour cinq ans.

Prestations juridiques, économiques et commerciales

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi accès à des informations privilégiées et à des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres sont régulièrement mis à jour.

Prestations juridiques

Si 2016 fut une année exceptionnelle en termes de renseignements et de conseils donnés en lien avec Swissness, 2017 a battu tous les records. La FH a répondu à des centaines de messages reçus de la part de ses membres et d'autres acteurs du monde horloger. Elle a également organisé des dizaines de séances afin de fournir des informations utiles sur les nouvelles dispositions légales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017, ainsi que sur leur application concrète. Les questions portaient notamment sur la prise en compte et le calcul du coût de revient de 60% qui doit, entre autres, être obtenu afin que la montre puisse porter l'emblématique label Swiss made (pour de plus amples renseignements, voir aussi le chapitre Faits marquants, page 8).

Un autre dossier a particulièrement occupé les juristes de la FH, à savoir celui de la protection des données. En mai 2016, l'Union européenne s'est dotée d'un nouveau règlement 2016/679 sur la protection des données. Il est applicable depuis le 25 mai 2017 et concerne la plupart des entreprises suisses, dans la mesure où ces dernières traitent de nombreuses données de ressortissants européens (clients, employés, etc.). Sous le champ d'application de la nouvelle législation, les entreprises doivent dorénavant veiller à obtenir le consentement explicite de la personne physique concernée par un traitement des données. Par ailleurs, des mesures de sécurité devront être mises en place par défaut pour garantir un niveau de protection adéquat dès la création des données. Le système de sanction mis en place est également sévère, puisque les amendes peuvent aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise ou 20 millions d'euros. De plus, le fardeau de la preuve est renversé et c'est donc au responsable de traitement de démontrer qu'il a respecté ses obligations. Sachant que le renforcement de la législation en Europe exerce une certaine pression sur la Suisse, cette dernière a entamé une révision de sa propre législation, que la FH suit bien entendu attentivement.

Par ailleurs, la Commission juridique de la FH s'est également penchée sur un projet d'accord d'assistance administrative en matière douanière entre la Suisse et les Etats-Unis. En

2013 déjà, l'économie suisse - y compris la FH - s'était opposée à un premier projet d'accord, argumentant qu'il faudrait apporter plusieurs corrections afin qu'il devienne acceptable pour les entreprises helvétiques. En 2017, après de nouvelles négociations entre les deux états, les autorités suisses ont fait une autre tentative et soumis une nouvelle mouture du projet, sachant que pour les Etats-Unis, la signature d'un accord sur la reconnaissance mutuelle des mesures de sécurité en matière douanière (statut d'AEO, Authorised Economic Operator) est conditionnée à la conclusion d'un accord sur l'assistance administrative en matière douanière. Il s'est toutefois avéré que les points critiqués lors de la consultation menée en 2013 n'ont pas pu être complètement corrigés. A titre d'exemple, la FH est d'avis que l'accord ne contient pas d'exclusion claire relative à la protection du secret d'affaires et à la sphère privée et les Etats-Unis ont refusé une référence explicite à l'exclusion des données acquises de façon illicite. Par conséquent, accompagnée d'économiesuisse et de la plupart des autres associations industrielles suisses, elle demeure opposée à cet accord. La décision appartient maintenant au Conseil fédéral.

En matière de substances dangereuses, hormis les thèmes abordés dans le chapitre Faits marquants, la FH et sa Commission sur la veille législative ont également examiné la nouvelle législation européenne sur les minerais de conflit, qui peut potentiellement avoir un impact sur les entreprises de l'industrie horlogère suisse. Dans la version actuelle, ce sont toutefois plutôt les fonderies et les affinerie qui sont en première ligne. Elles devraient veiller à ce que les objectifs de la législation, à savoir l'interdiction de l'exportation vers l'UE et de l'utilisation de minerais et de métaux provenant de zones de conflit, soient respectés.

Prestations économiques

Les membres de l'association ont eu accès à de nombreuses informations statistiques et économiques en visitant l'Extranet de la FH. Ils ont pu y consulter la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, les analyses trimestrielles de l'évolution de la branche dans le magazine Tendances, ainsi que des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial.



Relations avec les autorités et les milieux économiques

Groupe parlementaire horloger

Le président de la FH a multiplié les contacts avec les parlementaires fédéraux, notamment en organisant une visite de Baselworld à leur attention le 29 mars.

Associations horlogères

Comme de coutume, les associations horlogères se sont retrouvées à Baselworld, à l'invitation de la FH, pour des discussions informelles sur des sujets d'actualité. Il s'agissait de la 19^e réunion, qui a rassemblé des délégations des pays suivants: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Italie, Japon, Russie et Suisse.

Les discussions ont tout d'abord porté sur l'évolution des exportations et des affaires en 2016. Dans ensemble, les délégations ont annoncé des baisses dans les exportations horlogères de leurs pays. Les perspectives pour 2017 restaient globalement incertaines, même si toutes les associations attendaient une stabilisation de la situation.

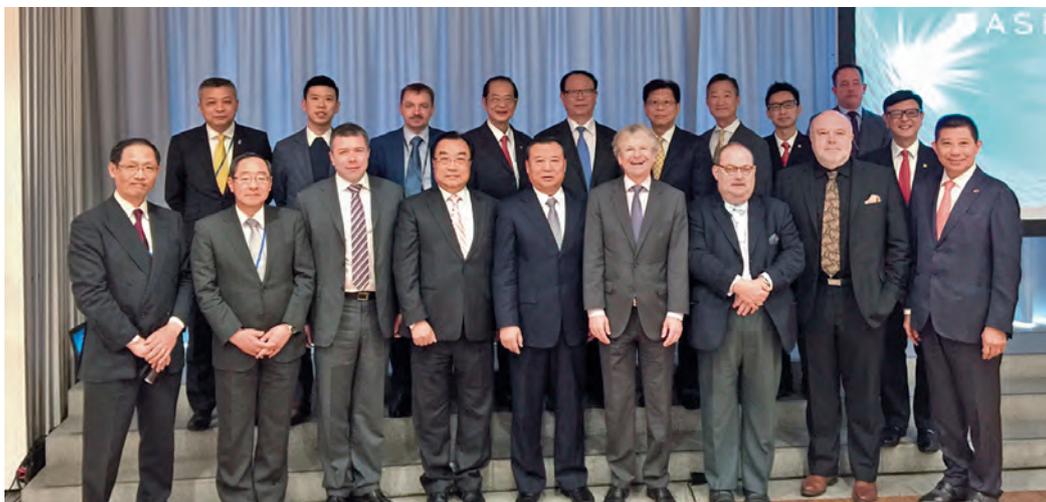
La FH a ensuite présenté les principales nouveautés issues de la révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres. Elles concernent la définition de la montre et du mouvement helvétiques, qui introduit deux

nouveaux critères à respecter, à savoir l'exigence du développement technique en Suisse et l'introduction du taux minimal de 60% de valeur suisse. Les discussions ont porté sur ces deux points, mais aussi sur la méthode permettant de calculer la part suisse des coûts de production, ainsi que la possibilité d'exclure certaines matières. Les mesures transitoires ont également suscité plusieurs commentaires.

A la suite d'une présentation de la délégation chinoise, les échanges ont porté sur le sujet des montres connectées. De manière générale, les participants ont estimé que les garde-temps traditionnels et les montres connectées peuvent cohabiter et se développer parallèlement. Les représentants chinois ont en particulier relevé que l'évolution va vers l'introduction de fonctions électroniques simples et ciblées dans les montres classiques d'entrée de gamme.

economiesuisse

La FH est un membre actif d'economiesuisse. Elle est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Hanspeter Rentsch, Swatch Group, remplacé par Thierry Kenel, Swatch Group, dès le 01.09.2017, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Hanspeter Rentsch, Swatch Group, remplacé par Thierry Kenel, Swatch Group,



Réunion des délégués des associations horlogères à Baselworld



Réunion annuelle des délégués du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)

dès le 01.09.2017), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

Comité permanent de l'horlogerie européenne

C'est dans le cadre des festivités du 250^e anniversaire des industries horlogère et bijoutière de la ville de Pforzheim que les délégations du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) se sont retrouvées le 12 mai pour leur réunion annuelle.

Sous la présidence de Mario Peserico (Assorologi), les représentants de BV Schmuck + Uhren, de la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques et de la FH ont procédé à un échange de vues en ce qui concerne la conjonc-

ture horlogère mondiale. Au-delà de la marche des affaires, les discussions ont également abordé les transformations actuelles du marché, tant en ce qui concerne l'offre - montres connectées, modes de distribution - que la modification des habitudes et des comportements des consommateurs.

En matière de Swiss made horloger, la délégation helvétique a fourni une information détaillée quant aux dispositions relatives au traitement des matières insuffisamment disponibles en Suisse.

Les délégués ont par ailleurs examiné l'évolution des réglementations européennes, suisses et internationales en matière de substances chimiques et de protection de l'environnement touchant de près ou de loin l'industrie horlogère. En particulier, ils ont convenu d'adresser à l'Agence chimique européenne une prise de position du CPHE dans le cadre de la procédure de réévaluation du règlement 836/12 concernant la limitation de la teneur en plomb dans les montres, l'objectif étant de conserver l'exemption existante pour les composants internes inaccessibles aux consommateurs.



Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

L'année dernière encore, le centre FH de Hong Kong a déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à plus de 45 délégués de membres FH en déplacement dans la région ainsi qu'à leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés. Plusieurs voyages ont été organisés au cours de l'année sous revue en Chine et dans le Sud-Est asiatique.

Parallèlement, le centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Le centre de Hong Kong a par ailleurs donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, dans le domaine juridique ou celui de la lutte contre les contrefaçons et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

De son côté, le centre FH du Tokyo a répondu présent face aux nombreuses sollicitations des membres FH et de leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a également donné suite aux requêtes des médias et maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Dans ses activités quotidiennes, le centre FH a par ailleurs dû assurer le suivi en matière de réparations, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est là une des raisons pour lesquelles le centre FH continue de gérer le pool de service après-vente Taga Watch Center.



L'horlogerie

suisse en 2017

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

L'horlogerie suisse a enregistré un bon quatrième trimestre au niveau de ses exportations, lui permettant de boucler l'année 2017 sur une croissance. Après deux ans de baisse, le redressement puis la reprise ont fait place progressivement à une progression annuelle de quelques points, alors que les prévisions tablaient sur une tendance plate. Parallèlement, les volumes se sont contractés à un niveau plus observé depuis longtemps.

L'amélioration régulière s'est appuyée sur un nombre de marchés plus important en fin d'année, donnant ainsi une assise plus large à cette embellie. Dans les faits, la hausse a surtout été portée par un pays, ou plus exactement une nationalité. Les seules exportations horlogères à destination de la Chine ont assuré près de la moitié de la croissance mondiale. Cette part passe à deux tiers lorsque l'on considère la Grande Chine. A l'opposé, les Etats-Unis sont restés négatifs pour la troisième année consécutive.

A côté de la Chine, quelques autres débouchés d'Extrême-Orient comme Hong Kong, le Japon ou la Corée du Sud ont joué un rôle majeur sur la reprise durant le quatrième trimestre. L'Europe, qui ne peut plus compter sur la forte hausse du Royaume-Uni, a été soutenue par quelques marchés, parfois petits mais en nette augmentation.

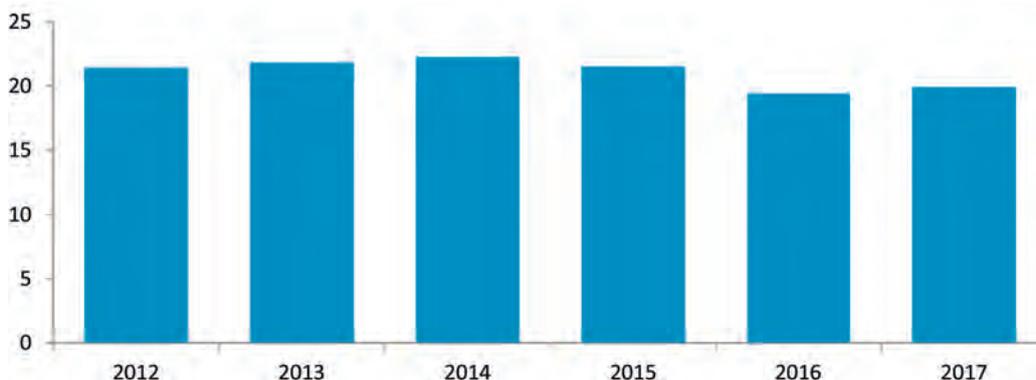
Les principaux facteurs influençant le marché du luxe en général et l'horlogerie en particulier se résument à trois mots clé: Chinois, *Millennials* et digital. Et ces notions se conjuguent

souvent pour déterminer les lignes de forces modelant le marché et auxquelles les marques doivent répondre. Les clients chinois jouent un rôle moteur et leur nombre parle pour eux en ne faisant que renforcer ce constat. Les efforts du gouvernement pour rapatrier la consommation porte ses fruits et l'augmentation du pouvoir d'achat est plus consacrée qu'avant à des achats sur le territoire national. Les Chinois continuent cependant d'acheter des produits à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de *daigous*, à l'affût de toutes les opportunités liées aux taux de change notamment.

La génération Y confirme régulièrement son statut de cible prioritaire pour les marques. Bien qu'ils consomment différemment, les *Millennials* achètent des biens personnels de luxe et en assurent une grande partie de la croissance. Ils s'intéressent également au marché des produits de deuxième main.

Les développements dans le domaine numérique sont nombreux et extrêmement rapides. Ils répondent notamment aux attentes des *Millennials*. De l'information à la vente, en passant par la communication, la relation client ou les modes alternatifs de distribution, le digital s'impose partout. Les fabricants l'ont compris et s'y engouffrent en suivant de multiples voies différentes.

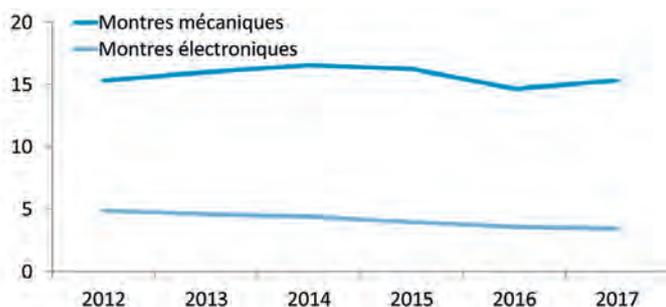
Une fois encore, on ne peut que relever les mutations importantes qui touchent la demande, la distribution, la vente et la communication. Les défis sont nombreux et les difficultés certaines. L'horlogerie suisse est cependant dotée des qualités pour y faire face.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

Exportations horlogères

La situation des exportations horlogères suisses s'est régulièrement améliorée au cours de l'année 2017. Leur valeur n'aura finalement juste pas franchi la barre des 20 milliards de francs. Elles ont affiché un résultat de 19,9 milliards, soit une hausse de 2,7% par rapport à 2016. Le premier semestre (+0,3%) a permis de stabiliser la tendance, tandis que le second a été témoin d'une croissance sensible (+4,9%).



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations de montres-bracelets

La valeur des montres-bracelets exportées s'est établie à 18,8 milliards de francs, ce qui correspond à une croissance de 2,9% par rapport à 2016. De son côté, le nombre de pièces a continué de diminuer. Les garde-temps exportés ont compté 1,1 million d'unités en moins (-4,3%), pour un total de 24,3 millions de pièces. Il s'agit du plus faible niveau depuis la crise de 2009.

Exportations par segments de prix

Parmi les principaux segments de prix, les montres de moins de 200 francs (prix export) ont vu leur niveau fondre de 8,5% en volume et 11,6% en valeur, alors que les autres gammes ont affiché une augmentation, comprise entre 3% et 5% en valeur.

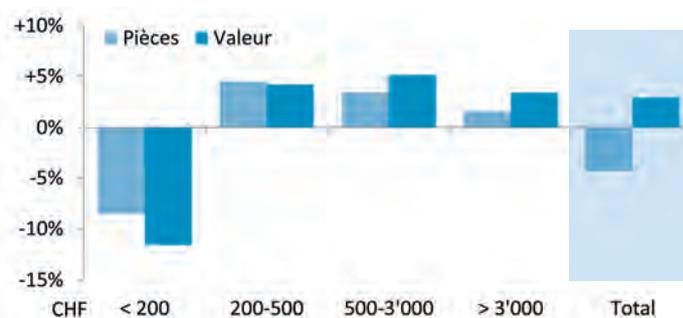
Exportations par matières

La croissance de la valeur a été principalement soutenue par les produits en acier (+5,2%), qui a habillé plus d'une montre sur deux à l'exportation. Les garde-temps en métaux précieux (+1,8%) et bimétalliques (+1,4%) ont connu une progression plus modérée. La baisse des volumes a surtout été influencée par les catégories *Autres matières* (-9,4%) et *Autres métaux* (-6,9%).

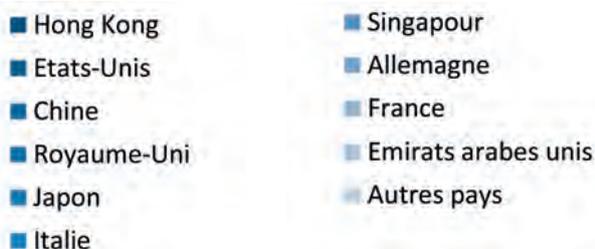
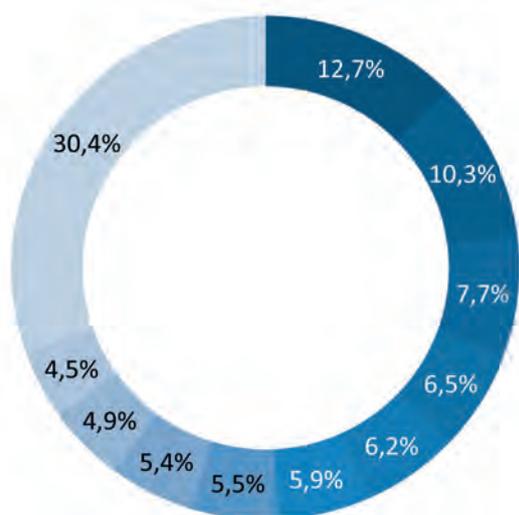
Marchés d'exportations

L'Asie (+4,8%), qui a généré la moitié du chiffre d'affaires à l'exportation, a été le moteur de la croissance en 2017 grâce à un très bon second semestre. L'Europe (+2,6%) a connu une progression plus modeste et en léger ralentissement, mais elle est restée un acteur important de la reprise. Les Etats-Unis n'ont pas suivi la même pente et ont tiré le continent américain (-2,7%) vers le bas.

La plupart des débouchés en Extrême-Orient ont enregistré une hausse en 2017, alors que le Moyen-Orient a fait face à une situation plus difficile. En reprise depuis le printemps, Hong Kong (+6,0%) a terminé l'année sur une augmentation sensible. La Chine (+18,8%) avait été la première à se reprendre et elle a affiché la progression la plus marquée du tableau. Malgré un très bon quatrième trimestre, le Japon (-2,6%) a bouclé sur un repli modéré. Singapour (+8,5%) et la Corée du Sud (+5,6%) ont présenté une évolution réjouissante,



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2016)



Principaux marchés en 2017

tandis qu'au Moyen-Orient, les Emirats arabes unis (-3,5%) et l'Arabie saoudite (-6,4%) sont restés négatifs même si leur tendance s'est un peu redressée.

En Europe, le Royaume-Uni (+7,0%) a vu sa progression nettement ralentir durant le second semestre, mais a constitué la principale source de croissance sur l'ensemble de l'année. Les autres principaux marchés se sont montrés stables ou en léger repli.

Les moins bonnes nouvelles sont finalement venues des Etats-Unis (-4,4%), en baisse pour la troisième année consécutive. En dépit des conditions économiques favorables, ce marché peine à retrouver goût aux produits de luxe, du moins au travers des canaux traditionnels.

Autres produits exportés

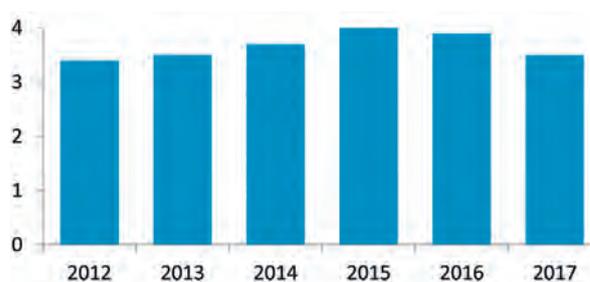
Si les montres-bracelets ont représenté près de 95% de la valeur des exportations horlogères, d'autres produits ont également été expédiés à l'étranger en 2017. Ils se répartissent entre des produits terminés - comme des pendules, des horloges, des réveils ou des montres de poche - et des pièces détachées. Globalement, ils ont atteint une valeur de 1,1 milliard de francs, en baisse de 1,5% par rapport à 2016.

Dans le détail, les réveils, pendules et horloges ont enregistré une baisse marquée (-22,4%) de leur chiffre d'affaires à l'exportation, pour la deuxième année consécutive. Les montres de poche (-44,6%) et les réveils (-21,7%) ont connu la même évolution. Parallèlement, le nombre de mouvements exportés est resté relativement stable (+1,3%).

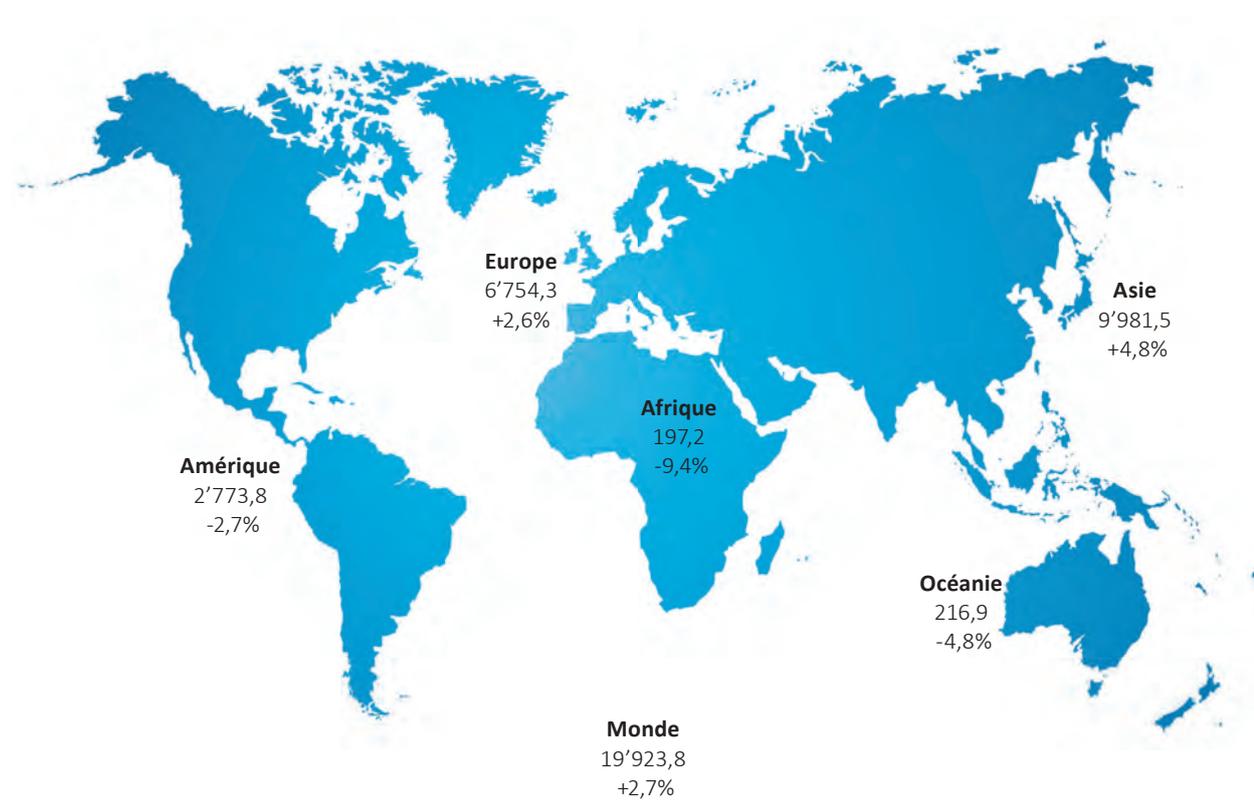
Les exportations de boîtes de montres et de bracelets, en légère progression, ont surtout reflété le trafic de perfectionnement.

Importations horlogères

Les importations horlogères suisses ont sensiblement diminué en 2017. Elles ont vu leur valeur totale reculer de 8,4%, à 3,6 milliards de francs. Représentant plus de la moitié de ce résultat, les montres-bracelets ont enregistré une baisse plus modérée (-2,9%), alors que leur volume a fortement baissé (-18,1%), illustrant l'importation en Suisse de garde-temps d'un prix moyen plus élevé. L'approvisionnement en composants étrangers s'est nettement réduit - de l'ordre de -15% en valeur et en nombre de pièces -, en raison notamment du renforcement du Swiss made et de la diminution des volumes pour l'horlogerie suisse.

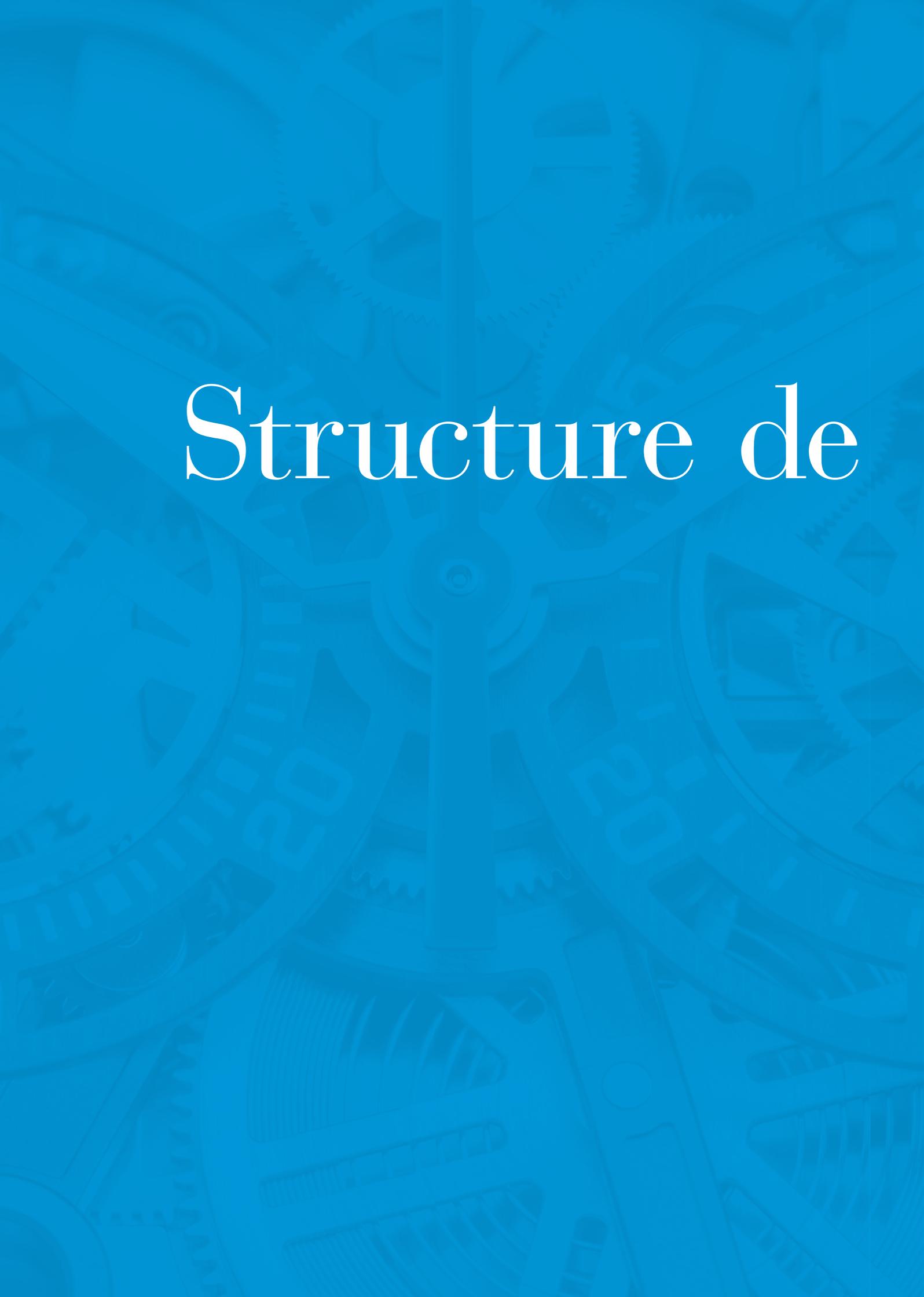


Importations horlogères totales (en milliards de francs)



Valeur totale (en millions de francs)



The background of the slide is a solid blue color with a faint, repeating pattern of interlocking gears of various sizes and orientations. The gears are rendered in a lighter shade of blue, creating a subtle texture. The text 'Structure de' is centered in the upper half of the slide.

Structure de

la FH en 2017

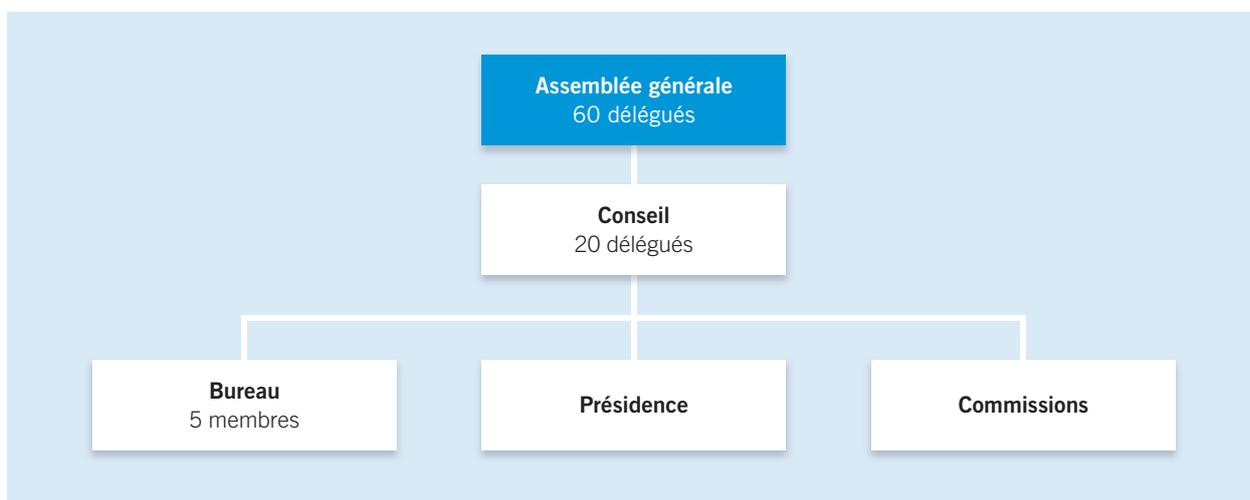
Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.



La FH en 2017

Au 31 décembre 2017, la FH regroupait 467 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 235 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2017, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter
Pignons Affolter SA

Paul-Serge Becherelli
La Montre Hermès SA

Alexander Bennouna
Victorinox Swiss Army SA

Olivier Bernheim
Raymond Weil SA

Denis Bolzli
Aéro Watch SA

Cédric Bossert
Richemont International SA

Patrick Brandelet
Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi
Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse

Dino D'Aprile
Rubbattel & Weyermann SA

Damien de Beaudéan
Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufacture SA

Pascal Dubois
Dubois Dépraz SA

François Durafourg
Pierhor SA

Joris Engisch
Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier
Nivarox-FAR SA

Jean-Paul Girardin
Breitling SA

Kurt Grünig
Roventa-Henex SA

David Guenin
Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod
Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler
Rolex SA

Jean Hirt
Estoppey-Addor SA

Thierry Kenel
The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Alain Marietta
Métalem SA

Jacques Mata
Luxury Goods International (L.G.I) SA

Pierre-André Meylan
Piguet Frères SA

Olivier Montavon
Simon et Membrez SA

Jean-Jacques Némitz
Universo SA

Corine Neuenschwander
Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia
Multitime Quartz SA

Hannes Pantli
IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Jean-Daniel Pasche
Président FH

Flavio Pellegrini
MGI Luxury Group SA

Daniel Rochat
Patek Philippe SA Genève

Guy Sémon
TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro
Fraporlux SA

Manuela Surdez
Goldec SA

Alberto Tellan
Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud
Tissot SA

Claude Vuillemez
Richemont International SA

Roger Wermeille
Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

Vladimiro Zennaro
Bergeon SA



Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Alexander Bennouna

Victorinox Swiss Army SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Kurt Grünig

Roventa-Henex SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2017, le Conseil était composé des membres suivants:

Alain Marietta

Métalem SA

Olivier Montavon

Simon et Membrez SA

Hannes Pantli

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Pascal Queloz

Oréade Manufacture de boîtes SA

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Guy Sémon

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Peter Steiger

The Swatch Group SA

Alberto Tellan

Manufacture des montres Rolex SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2017, sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Le président de la commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Queloz

Commission Veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Groupement anticontrefaçon

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2017, la FH comptait 31 personnes à temps complet à Bienne (32 en 2016). Son organigramme est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association des fabricants suisses d'aiguilles de montres
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ Groupement des fabricants d'aiguilles de montres
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ Institut de police scientifique, Lausanne
- ♦ Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- ♦ STOP PIRACY – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

info@fhs.swiss
www.fhs.swiss
Tél. +41 32 328 08 28